

**Asemblée générale**

PROVISOIRE

A/43/PV.9  
4 octobre 1988

FRANCAIS

Quarante-troisième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 43<sup>e</sup> SEANCE

Tenue au siège, à New York,  
le mercredi 28 septembre 1988, à 15 heures

Président : M. BORG OLIVIER (Vice-Président) (Malte)  
puis M. CAPUTO (Président) (Argentine)  
M. MORTENSEN (Vice-Président) (Danemark)  
M. CAPUTO (président) (Argentine)  
M. MOUSHOUTAS (Vice-président) (Chypre)

Débat général [91] (suite)

Déclarations de :

M. Olechowski (Pologne)  
M. Lange (Nouvelle-Zélande)  
M. Ragami (Japon)  
M. Traore (Guinée)  
M. Garcia Rodriguez (Chili)  
M. Peres (Israël)  
M. Tindemans (Belgique)  
M. Ngarukiyintwali (Rwanda)  
M. Rafé (Comores)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau OC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

En l'absence du Président, M. Borg Olivier (Malte), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 20.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Avant de donner la parole au premier orateur, je voudrais rappeler une fois encore aux représentants que, conformément à la décision prise par l'Assemblée générale à sa troisième séance plénière, la liste des orateurs sera close aujourd'hui, à 18 heures.

M. OLECHOWSKI (Pologne) (interprétation de l'anglais) : Je tiens à dire d'abord que nous sommes profondément et sincèrement heureux que l'Assemblée générale ait confié la présidence de la présente session à un diplomate aussi compétent que M. Dante Caputo. A l'occasion de son élection à ce poste aussi prestigieux qu'exigeant, je voudrais lui exprimer nos plus sincères félicitations. Je suis sûr que non seulement il sera à la hauteur de ces fonctions et contribuera de façon notable à la tradition déjà établie par ses éminents compatriotes, MM. Carlos Calvo et Luis Drago, mais il dirigera aussi les travaux de la quarante-troisième session de manière à aboutir aux résultats que nous escomptons tous.

Je tiens également à transmettre nos chaleureuses salutations au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, et je voudrais l'assurer de notre respect et de notre appui indéfectibles pour ses inlassables efforts.

Les Nations Unies ont récemment donné la preuve de leur vitalité et de leur potentiel.

La délégation polonaise prend la parole à cette quarante-troisième session de l'Assemblée générale fermement convaincue que tous ses membres doivent de toute urgence faire un nouvel effort commun pour renforcer encore le rôle de l'Organisation dans le monde d'aujourd'hui, en vue de favoriser des résultats concrets et d'éliminer les faiblesses qui persistent.

A l'heure actuelle, nous percevons des tendances favorables dans les affaires internationales. Elles se manifestent par une réduction des affrontements, l'amorce du dialogue Est-Ouest, la volonté de régler les conflits régionaux et, surtout, d'arrêter la course aux armes nucléaires. Le Traité de Washington intervenu entre l'Union soviétique et les Etats-Unis autorise la communauté internationale à accorder aux deux signataires une confiance renouvelée en ce qui

M. Olechowski (Pologne)

concerne les nouvelles mesures de désarmement, notamment dans le domaine des armes stratégiques, et leur capacité de s'acquitter de leur responsabilité unique en matière de paix mondiale et de sécurité internationale dans les années à venir. Le traité a contribué à lever la barrière psychologique qui portait à croire que la course aux armements échappait à la volonté de l'homme.

M. Olechowsky (Pologne)

Les changements les plus profonds qui se sont produits résident peut-être dans l'aspect philosophique des relations internationales, domaine où la nouvelle pensée politique a fait de grands progrès.

Cela montre, tout d'abord, que si l'on veut sortir de façon efficace et durable des dilemmes d'aujourd'hui, on ne saurait le faire que par des moyens politiques, avec la participation équitable et démocratique de tous les Etats intéressés, une confiance mutuelle croissante et la volonté de rechercher des compromis reposant sur le droit international, en tenant dûment compte des intérêts de toutes les parties. Dans les conditions actuelles, la sécurité ne peut être réalisée uniquement par des moyens militaires.

En second lieu, en ce qui concerne les affaires internationales, il est encourageant de voir se réaffirmer la notion selon laquelle la grande idée humanitaire de la primauté des valeurs humaines dans la politique internationale l'emporte sur les intérêts de groupe ou de classe.

L'importance de ces deux phénomènes ne se limite pas aux seules relations Est-Ouest; elle concerne également les relations internationales dans leur ensemble et le monde tout entier, comme le confirment les accords relatifs à l'Afghanistan, les perspectives de cessation du conflit entre l'Iran et l'Iraq, la solution du problème du Kampuchea, ou bien encore les progrès réalisés dans la question de l'Afrique du Sud.

Nous souhaitons déclarer ici combien nous apprécions les efforts productifs du Conseil de sécurité, de même que ceux du Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, afin d'apporter une solution pacifique à des conflits régionaux aigus. Nous accordons à ces efforts notre soutien le plus résolu, comme en témoigne la décision de la Pologne d'envoyer un groupe d'officiers de son armée à la mission de bons offices des Nations Unies en Afghanistan et au Pakistan, ainsi qu'en Iran et en Iraq.

Le cours des événements internationaux se trouve également considérablement influencé par l'évolution de la situation interne de certains pays en particulier. Le cas de la Pologne ne montre que trop clairement à quel point il est difficile de reconstruire des relations intérieures. Dans nos profondes réformes démocratiques, nous sommes guidés par le principe de la recherche de solutions politiques fondées sur un large dialogue entre tous dans le cadre strict de la constitution et de l'ordre juridique qu'elle a établi. Nous nous efforçons de mettre à exécution

M. Olechowsky (Pologne)

L'idée d'une vaste entente nationale et de démocratiser plus encore les méthodes de gouvernement du pays. Nous avons entrepris ces efforts dans une situation de difficultés économiques persistantes et d'impatience sociale. Nous nous rendons fort bien compte que les transformations en Pologne sont suivies de près par la communauté internationale, qui est loin d'être indifférente à l'évolution de la situation dans un Etat de 40 millions d'habitants situés au cœur de l'Europe. Le désir d'un développement sans heurt des tendances positives dans les relations Est-Ouest est universel. La Pologne a opté inévitablement pour une profonde réforme socio-politique et économique destinée à accroître l'efficacité de son économie et à la restructurer en l'orientant vers les exportations et le marché. Nous souhaitons jouer un rôle actif plus large dans la division internationale du travail, conformément au principe des avantages mutuels. De ce point de vue, nous comptons sur la coopération de tous nos partenaires, dont les Etats créanciers, tant sur une base bilatérale qu'au sein des organisations financières internationales. Nous sommes certains que tous les Etats auront compris et appuieront les efforts faits par le Gouvernement polonais dans le sens de ces réformes. Nous sommes convaincus qu'étant donné l'amélioration actuelle du climat international et une coopération toujours plus active avec tous les Etats, la Pologne pourra venir à bout de ses difficultés actuelles et continuera à contribuer au renforcement de la sécurité internationale, de la détente et d'une coopération internationale générale et équitable.

Le facteur essentiel d'intégration au niveau mondial, c'est le sort commun de l'humanité - la nécessité urgente de résoudre ses problèmes mondiaux et, hélas, les menaces mondiales qui la guettent. La conviction selon laquelle ce n'est qu'ensemble que nous pourrions relever les défis d'aujourd'hui et espérer survivre est de plus en plus largement répandue.

Les Nations Unies doivent être plus que jamais le forum multilatéral primordial où peuvent s'élaborer les solutions des grands problèmes mondiaux de l'heure.

Parmi ces problèmes, la question du renforcement de la paix et de la sécurité internationales occupe la place centrale. Il y a près de trois mois, la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement achevait ses débats ici même. En dépit des espérances de l'opinion publique mondiale, de la majorité des nations et gouvernements, dont nous sommes, cette session n'est pas parvenue à conclure ses travaux par l'adoption d'un document final.

M. Olechowsky (Pologne)

La signification de cette troisième session extraordinaire réside cependant dans la définition des limites du compromis actuellement possible. On se rappellera que l'accord a été possible sur 61 des 67 paragraphes du projet de document final.

Ces réalisations considérables et précieuses de la troisième session spéciale ne doivent pas être perdues. Il convient de les renforcer et de les développer plus encore, notamment par les résolutions et décisions de l'actuelle session de l'Assemblée générale.

Le Comité consultatif politique des Etats parties au Pacte de Varsovie, réuni dans la capitale de mon pays en juillet dernier, ont présenté un programme d'engagements concrets relatifs au désarmement. Les documents de cette réunion, distribués, à la demande de la Pologne, en tant que documents officiels de la quarante-troisième session, réaffirment l'adhésion aux idéaux d'un monde libéré des armes de destruction massive et de toutes les formes de violence, d'un monde fondé sur les principes de la sécurité mutuelle et égale, de la coexistence démocratique et d'une coopération large et équitable••

---

\* Le Président assume la présidence.

M. Olechowski (Pologne)

Les Etats parties au Pacte de Varsovie ont adressé un appel à la communauté internationale dans son ensemble, notamment aux Etats membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN) et aux Etats participants à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, pour qu'ils intensifient leurs efforts en vue de la conclusion rapide d'accords valables sur la réduction des armes et de la consolidation de la sécurité et de la stabilité et qu'ils s'abstiennent de toute mesure qui risquerait d'entraver les progrès dans cette direction.

Le Comité consultatif politique a reconnu que les objectifs prioritaires étaient: une réduction de 50 % des armes stratégiques offensives de l'URSS et des Etats-Unis d'Amérique; l'interdiction des essais d'armes nucléaires; l'élimination des armes chimiques; et la réduction des forces armées et des armes classiques en Europe avec une réduction correspondante des dépenses militaires.

Les initiatives de désarmement proposées par le Pacte de Varsovie et par chacun des membres de l'Alliance, dont la Pologne, au cours des dernières années, restent également valables.

Ces questions, parmi d'autres, figurent depuis des années à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. L'Assemblée générale de son côté a réitéré les appels en faveur d'une accélération du processus de négociations. Voilà des années que nous constatons que les seuls progrès réalisés à Genève ont porté sur les armes chimiques. Cependant, même à cet égard, dans ce domaine, on constate malheureusement dans le processus de négociations des ralentissements et des obstacles divers, obstacles qui s'accumulent, par exemple, en ce qui concerne la question de la vérification, bien que l'URSS et d'autres Etats socialistes soient disposés à accepter des solutions de compromis de vaste portée.

La présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies constitue une bonne occasion de lancer un appel en faveur d'une réaction constructive aux initiatives présentées par les Etats parties au Pacte de Varsovie.

La nécessité d'actions concrètes dans le domaine du désarmement a également été soulignée par la Conférence des Etats non alignés, à Nicosie.

Il faudrait commencer à réduire l'affrontement militaire où la catastrophe risque le plus de se produire. Inmanquablement, nous en arrivons au problème de l'Europe. C'est sur ce continent que les divisions entre systèmes se sont manifestées pour la première fois sous le regard des plus importants potentiels militaires que le monde ait jamais connus. C'est donc devenu la région à plus haut risque mais celle aussi qui offre en particulier de vastes possibilités.

M. Olechowski (Pologne)

Le domaine du ~~d~~ésarmement classique est un élément spécifique de l'Europe et en même temps d'importance critique pour sa ~~s~~écurité. L'évolution favorable de la situation internationale, annoncée ~~d~~ans l'appel de Budapest des Etats ~~p~~arties au Pacte de Varsovie, ~~e~~t la réponse constructive qu'elle a reçue des Etats membres de l'OTAN, ont permis de faire de réels progrès dans les préparatifs du processus de ~~n~~égociations des 23 ~~E~~tats. La ~~P~~ologne et les autres Etats parties au Pacte de Varsovie ~~s~~ont prêts à faire tout leur possible pour que le processus de négociations soit constructif, comme ils l'ont indiqué dans une déclaration sur les négociations concernant la ~~r~~éduction des forces armées et des armes classiques en Europe adoptée à la dernière réunion du Comité consultatif ~~p~~olitique, à Varsovie.

Les Etats socialistes se sont prononcés pour l'ouverture de négociations nouvelles en 1988, soulignant que l'objectif prioritaire de ces négociations devrait être de parvenir sur le continent ~~e~~uropéen, de l'Atlantique à l'Oural, à une situation dans laquelle les Etats du Pacte de Varsovie et ceux de l'OTAN conserveraient un niveau de forces armées et d'armements indispensable à leur défense ~~m~~ais tout à fait insuffisant pour lancer une attaque surprise et mener des opérations offensives." L'objectif de la première étape de ~~c~~es négociations devrait être d'atteindre un niveau égal et inférieur d'effectifs et d'armements classiques pour les Etats membres des deux alliances, la prévention d'une attaque surprise et la création d'un système efficace ~~d~~e vérification du respect des futurs traités, ~~d~~ont des inspections sur place obligatoires. Ces propositions respectent le principe d'une ~~s~~écurité égale pour toutes les parties intéressées.

La Pologne a toujours accordé une grande ~~i~~mportance à la consolidation ~~d~~e la paix et de la sécurité en Europe et cherché à contribuer ~~d~~e manière autonome et réelle au processus de désarmement en Europe. Le plan Jaruzelski en faveur de la réduction ~~d~~es armements et d'un accroissement ~~d~~e la confiance en Europe centrale n'est que la manifestation la plus récente de cette politique. Les divers aspects de la mise en oeuvre du plan ont été exposés en détail ~~d~~ans un message que Wojciech Jaruzelski a adressé à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Ils ont également été traités dans une déclaration faite par le Gouvernement polonais le 14 juin 1988, contenant une version élargie du plan.

Je voudrais une fois de plus souligner que compte tenu de la convergence du plan proposé et du contenu des documents du Comité consultatif politique adoptés lors de la rencontre de juillet dernier à Varsovie et des vues et commentaires des autres ~~g~~ouvernements, notre conviction que le plan correspond parfaitement aux

M. Oleschowski (Pologne)

mesures de désarmement européennes et représente leur manifestation la plus opportune et la plus concrète, contribuant pour beaucoup à répondre à l'attente des couches sociales les plus larges et à celle de nombreux milieux officiels, s'est trouvée renforcée. Le plan présente une solution qui répond de manière positive à la nécessité de consolider la sécurité en Europe centrale, encore qu'il ne soit pas dépourvu de signification universelle en raison de la possibilité d'appliquer les idées qu'il contient à des solutions à l'échelle européenne et au-delà. Au nom du Gouvernement polonais, je renouvelle notre offre de coopérer constructivement à tous les gouvernements intéressés en vue de favoriser la poursuite de la réalisation de ces plans.

Nous sommes convaincus qu'une réduction du niveau des forces armées et des armements en Europe serait un facteur important et favorable à la construction d'une communauté européenne. La pierre angulaire devrait en être un strict respect de l'ordre politique et territorial qui règne depuis la fin de la guerre sur notre continent. Cette communauté devrait offrir une possibilité toujours plus grande de favoriser le dialogue et une coopération mutuellement avantageuse, ouverte au monde entier, selon le processus entamé il y a environ 13 ans à Helsinki.

M. Olechowski (Pologne)

Cela explique le grand prix que nous attachons aux réunions de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, à Vienne. En ce qui nous concerne, nous faisons tout ce qui est possible pour parvenir à une conclusion positive de même. nous attachons la plus grande importance à la coopération économique en Europe, ce qui a été confirmé par la Conférence régionale de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qui a eu lieu à Cracovie en août dernier.

Le désarmement doit s'accompagner de la prise de conscience sociale appropriée et d'une participation de plus en plus grande de l'opinion publique afin d'imposer une sanction morale particulière: celle de la condamnation universelle du recours à la force dans les relations internationales. Ce n'est que dans le cadre de cette sensibilisation que l'on peut comprendre la réflexion de Voltaire selon laquelle :

"Il n'y a dans le monde que des guerres d'agression, les guerres défensives ne sont qu'une résistance au brigandage armé."

Dans quelques semaines, il y aura 10 ans que l'Assemblée générale aura adopté, à l'initiative de la Pologne, la Déclaration sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix, document dont l'objectif primordial était de "démilitariser" les esprits et de faire en sorte que l'idée de paix puisse germer plus facilement dans les consciences ouvertes et réceptives de tous les peuples. La Déclaration n'a rien perdu de son actualité; au contraire, l'application pratique de ses recommandations est une tâche de plus en plus urgente. Du reste, les tentatives qui sont faites pour ancrer solidement l'idée de paix dans l'esprit des hommes constituent le complément logique et indispensable de l'infrastructure matérielle de la paix.

La consolidation de la paix, le raffermissement de la sécurité internationale, le désarmement et l'accroissement de la confiance mutuelle sont parmi les conditions indispensables à la solution des nombreux problèmes pressants d'aujourd'hui, notamment les menaces écologiques et démographiques et les dangers provenant de la dette extérieure, dont les effets font boule de neige. Ils ne sauraient être réglés par les Etats, sans une coopération, sans des efforts conjugués à l'échelle mondiale. Cela est vrai avant tout des relations entre les pays les plus développés et les pays en développement, entre créanciers et débiteurs.

L'énorme dette extérieure, particulièrement dramatique pour les pays les plus pauvres, mais également douloureuse pour ceux qui se trouvent à un niveau moyen de

M. Olechowski (Pologne)

développement et qui sont très endettés, ébranle la base du développement socio-économique et de l'échange international de produits et de services. La pénurie de devises fortes destinées à financer les importations pénalise les réformes, la restructuration et la modernisation de l'industrie. Les efforts déployés nationalement sur le plan de l'ajustement économique se heurtent aux difficultés de financer le développement. Il devient absolument indispensable de démontrer clairement la responsabilité partagée des pays créanciers et débiteurs, avec une participation appropriée des banques et des institutions financières internationales, dans les efforts qui doivent être déployés afin de desserrer et de dénouer le -noeud coulant- de l'endettement. L'Assemblée générale dispose d'ores et déjà des résolutions adoptées à ses deux dernières sessions, desquelles il découle nettement qu'une démarche individuelle visant à résoudre le problème doit être accompagnée, au plus tôt, de mesures multilatérales. Cette action de secours devrait précéder des mesures concertées, ou en être le préalable, en faveur des pays débiteurs afin de stimuler l'efficacité et une restructuration de leurs économies orientée vers les exportations, certains engagements venant renforcer les efforts internes de nombreux pays débiteurs qui, souvent, sont contraints de faire de douloureux sacrifices sociaux. Le Centre de recherche de Cracovie sur la dette et le développement, qui coopère avec les institutions compétentes des Nations Unies, concentre maintenant toute son attention sur ces problèmes.

La situation est sensiblement la même en ce qui concerne la protection de l'environnement. La Pologne estime hautement les réalisations des Nations Unies dans ce domaine, et particulièrement les résolutions de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale adoptées sur la base du rapport Brundtland et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Il n'en existe pas moins un besoin net et pressant de prendre de concert d'importantes mesures nouvelles pour protéger l'environnement. Notre organisation devrait s'efforcer de faire dans ce domaine plus qu'elle n'a fait jusqu'à présent. On pourrait ainsi concevoir la création et l'exécution, dans ce cadre, du concept de la sécurité écologique internationale, avec un code de principe obligatoire et des normes de conduite pour les Etats en ce qui concerne la protection de l'environnement. Des propositions appropriées ont été formulées à cet égard à la réunion de Varsovie du Comité consultatif politique des Etats parties au Pacte de Varsovie, dans un document intitulé "Incidence de la course aux armements sur l'environnement et autres aspects de la sécurité écologique".

M. Olechowski (Pologne)

Toutefois, même les meilleures réglementations internationales juridiques s'avèreront insuffisantes si elles ne sont pas accompagnées de moyens concrets d'application. Faute de ressources financières et techniques, un développement qui épargnerait l'écologie pourrait fort bien constituer pour certains pays un luxe qui dépasse leurs moyens. Voilà pourquoi il convient que les organes internationaux appropriés, notamment ceux qui relèvent du système des Nations Unies, définissent les "zones menacées" qui devraient faire l'objet de l'aide internationale afin de permettre l'application de normes reconnues dans la protection de l'environnement. Il ne s'agirait pas nécessairement d'une assistance financière - par exemple, l'application du principe du transfert sans entrave de l'expérience, du savoir-faire et de la technique dans le domaine de l'environnement, comme l'a proposé Wojciech Jaruzelski à la session du quarantième anniversaire des Nations Unies, serait d'une importance considérable.

Comme l'a dit ma délégation, l'urgente nécessité d'étendre la coopération économique internationale et de renforcer les liens constructifs et les interdépendances de l'économie mondiale exige que nous commençons sans tarder à promouvoir la confiance dans les relations économiques internationales. Le système des Nations Unies, aux niveaux régional et mondial, est appelé à jouer à cet égard un rôle considérable, ce qui est reconnu dans les résolutions appropriées de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Le raffermissement de la confiance dans ce domaine favoriserait un ordre économique international nouveau et plus juste et accroîtrait la sécurité économique internationale.

M. Olechowski (Pologne)

Il convient de noter avec satisfaction l'amélioration sensible du climat de la coopération internationale dans le système des Nations Unies également en ce qui concerne les problèmes sociaux, culturels et les problèmes des droits de l'homme. Pour l'humanité, la résolution des questions sociales les plus difficiles est tout aussi critique que la prévention d'une course aux armements ou d'une crise économique.

Sur l'initiative de la Pologne, l'Assemblée générale, à sa précédente session, avait adopté une résolution demandant que l'on songe à faire proclamer le cas échéant par les Nations Unies une année internationale de la famille. Notre initiative a rencontré l'appui de nombreux Etats qui ont fait connaître à ce propos leur attitude positive. Les conditions pour que l'Assemblée générale proclame cette année internationale de la famille au commencement de la prochaine décennie sont de plus en plus favorables.

Les problèmes humanitaires suscitent un intérêt considérable, surtout ceux qui touchent aux droits de l'homme. Comme d'autres Etats, la Pologne attache une importance considérable au quarantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme par l'Assemblée générale. Et nous avons l'intention de prendre une part active à cette importante manifestation.

C'est avec une grande satisfaction que nous saluons la conclusion de l'étape préliminaire du long travail de préparation d'un projet de convention sur les droits de l'enfant. Espérons que dans un an, à la prochaine session de l'Assemblée générale, les Etats Membres adopteront la convention, marquant ainsi le trentième anniversaire de l'adoption de la Déclaration des droits de l'enfant.

Les problèmes dont j'ai parlé peuvent être résolus à condition que nous parvenions à faire de notre organisation un centre véritable de coopération et de codécision pour tous ses Membres. Ensemble nous devons nous efforcer d'accroître la productivité des Nations Unies et de leurs principaux organes - le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale - et de promouvoir le rôle du Secrétaire général, y compris dans le règlement des conflits entre Etats par la négociation, les bons offices, la médiation ou la conciliation. Il est indispensable de mieux utiliser l'ensemble du système des Nations Unies afin de maintenir la paix et de raffermir la primauté du droit international. Tel est l'objectif de l'initiative avancée par les Etats socialistes, dont la Pologne, en vue de créer un système global de paix et de sécurité internationales.

H. Olechowski (Pologne)

La Pologne est profondément convaincue qu'une Organisation des Nations Unies (orte, fidèle à la Charte, désireuse de promouvoir l'esprit de coopération multilatérale, capable de transcender les conflits d'intérêts, a d'excellentes chances de pouvoir surmonter les épreuves actuelles et de répondre aux espoirs des nations. Nous sommes tout disposés à contribuer à l'édification d'une telle organisation, convaincus que - pour reprendre les termes de la Charte - "tous les peuples doivent vivre ensemble en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage".

ALLOCATION DU TRES HONORABLE DAVID LANGE, PREMIER MINISTRE DE LA NOUVELLE-ZELANDE

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande.

M. David Lange, Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande, est escorté à la tribune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier ministre de la Nouvelle-Zélande, le très honorable David Lange et je l'invite à faire sa déclaration.

M. LANGE (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous féliciter de votre élection à la présidence de la quarante troisième session de l'Assemblée générale. J'ai l'avantage de vous connaître personnellement et je peux dire que c'est un honneur tout à fait mérité. L'Assemblée est en de bonnes mains pour accomplir sa tâche.

Cette quarante troisième session de l'Assemblée générale revêt une signification toute particulière. Je ne suis pas le seul à déceler ici une atmosphère de détermination et de réussite qui n'a pas toujours été évidente ces dernières années. C'est pour moi une grande satisfaction que de parler à l'Assemblée générale à un moment où le prestige des Nations Unies est plus élevé qu'il ne l'a été depuis longtemps. Même la fontaine fonctionne. L'atmosphère a beaucoup changé depuis la quarantième session commémorative car en dépit des difficultés et des incertitudes qu'elle a connues, l'Organisation a pu s'acquitter d'un ordre du jour chargé tout en poursuivant un vaste programme de réformes administratives. Ces derniers temps elle a connu de vrais succès.

Le climat international changeant a contribué à ce processus. Ici même, lundi, le Président Reagan, dans son discours d'adieu, nous a dit sa satisfaction devant les progrès réalisés vers l'établissement de rapports plus constructifs entre son pays et l'Union soviétique. Le Ministre des affaires étrangères, Chevardnadze a développé le même thème. Dans certaines régions du monde d'heureux

M. Lange (Nouvelle-Zélande)

progrès sont intervenus dans la solution de conflits qui dégénéraient depuis assez longtemps. Il y a de nombreuses tendances favorables.

Cela sera une source de satisfaction particulière pour les membres les plus petits de la communauté internationale, y compris pour mon propre pays. Nous avons toujours attaché de l'importance au principe selon lequel l'effort collectif de la communauté doit avant tout porter sur le maintien de la paix. C'était le but principal des fondateurs de l'Organisation. Il garde aujourd'hui toute son importance. Jusqu'ici, l'année 1988 a été marquée par des réalisations encourageantes dans le domaine du maintien de la paix, sur lesquelles le monde pourra faire fond. J'étais ici à la quarantième session et je suis heureux de voir que l'on reconnaît mieux maintenant l'utilité du rôle et des réalisations des Nations Unies.

Les événements récents ont montré que les efforts déployés par l'Organisation dans le règlement de conflits internationaux sont toujours utiles. Les accords intervenus en Afghanistan et le cessez-le-feu obtenu dans la guerre dévastatrice du Golfe ont exigé la coopération de ceux qui sont directement concernés. Toutefois, un hommage tout particulier doit être rendu au Secrétaire général pour sa persévérance. Les peuples qui ne sont plus menacés et peuvent espérer vivre dans la paix doivent beaucoup à sa persévérance, à sa compétence et à son optimisme inentamable. Nous nous félicitons du rôle qu'il a joué.

Il y a d'autres situations qui réclament encore les ressources que les Nations Unies peuvent offrir grâce à la médiation ou à l'assistance dans le domaine du maintien de la paix. Le Sahara occidental, la Namibie, Chypre et le Cambodge pâtissent tous de conflits non résolus. Mais ici encore, la situation est prometteuse.

De nos jours les tensions régionales ne peuvent être isolées des grands courants de la vie internationale. Les conflits comportent des dangers pour nous tous, où qu'ils se produisent. Il s'ensuit que nous avons tous la responsabilité de faire de notre mieux pour éliminer les conditions qui favorisent les conflits et pour rétablir la paix quand elle est rompue. A certains moments, le principe de la sécurité collective a exigé plus d'appui que de coutume. J'espère que le succès des efforts actuels de maintien de la paix sous les auspices des Nations Unies revigorera le principe de la sécurité collective et mènera à une plus large application de ce principe.

M. Lange (Nouvelle-Zélande)

Mon gouvernement, l'an dernier, s'était engagé à apporter une plus grande contribution pratique aux efforts de maintien de la paix des Nations Unies. Je suis heureux de pouvoir dire que nous avons pu tenir cet engagement. En ce qui concerne l'Organisation des Nations Unies chargée de la surveillance de la trêve, nous avons tenu nos engagements. Le mois dernier nous avons été heureux de pouvoir répondre à la demande du Secrétaire général en contribuant au Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (GOMNUII). Un contingent d'officiers de l'armée de la Nouvelle-zélande a été déployé au sein du GOMNUII à la suite du cessez-le-feu.

M. Lanqe (Nouvelle-Zélande)

Au début de cette semaine, un aéronef de transport Andover des forces aériennes néo-zélandaises avec son personnel de bord et son équipe d'entretien a quitté la Nouvelle-Zélande, apportant une importante contribution nationale à la composante aérienne de l'UNIMOG. Nous nous tenons prêts à apporter une assistance pratique si, comme nous l'espérons, des solutions sont apportées à d'autres conflits anciens.

J'ai déjà dit que nous nous félicitons de la signature des Accords de Genève sur l'Afghanistan. Pour remarquables qu'ils soient, ces accord n'ont pas mis fin au conflit en Afghanistan. Ils n'ont pas non plus mis en place un gouvernement pleinement représentatif, méritant la confiance du peuple afghan. La Nouvelle-Zélande espère que le retrait des dernières forces soviétiques sera accompagné de progrès réels dans la solution de ces problèmes non résolus. Comme l'a dit M. Chevarnadze :

"ces accords sont le premier effet d'une réaction en chaîne concourant à l'avènement d'un monde plus sain." (A.43/PV.6, p. 66)

La tolérance et le respect de la dignité et de la valeur de l'être humain sont des qualités dont nous sommes tous témoins dans les Jeux Olympiques qui se déroulent actuellement. Elles sont l'indice d'un monde plus sain et nous félicitons la République de Corée, le pays-hôte. Mais nous regrettons que la division persiste dans la péninsule Coréenne depuis si longtemps. Nous espérons que les tensions s'allégeront et que les relations s'amélioreront entre les deux Corées.

Le Cambodge, lui aussi, est une source tragique de tension internationale depuis de trop nombreuses années. Au cours de 1988, cette impasse n'a plus paru aussi incontournable. Depuis neuf ans, année après année, cette assemblée souligne à juste titre la violation par le Viet Nam de la Charte des Nations Unies du fait de son invasion et de son occupation du Cambodge. Cela demeure une question fondamentale.

Cependant, nous devons insister également sur un règlement là-has qui empêcherait le retour au pouvoir des Khmers rouges. La communauté internationale a mis du temps à accepter les preuves du génocide commis par le gouvernement Pol Pot et nous avons dû en subir les conséquences depuis lors. Nous avons pour responsabilité d'assurer que ces atrocités contre le peuple cambodgien ne se reproduiront plus jamais.

M. Lange (Nouvelle-Zélande)

Des images déchirantes de persécution de masse, qui ne se limitent malheureusement pas à un seul pays ni à un seul continent, restent vivantes à notre mémoire au moment où nous commémorons le quarantième anniversaire de la Convention sur le crime de génocide et de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Toutefois, beaucoup a été accompli dans les années qui se sont écoulées depuis. Mais on ne peut nier que des abus grossiers et massifs des droits de l'homme se poursuivent.

Le problème des droits de l'homme est de plus en plus au coeur des préoccupations des Membres des Nations Unies. Nous avons tous l'obligation de nous faire entendre et si nous ne le faisons pas, nous devons assumer la responsabilité de ces abus présents et à venir. L'autorité de cette organisation dans le domaine des droits de l'homme doit reposer sur un engagement d'objectivité de notre part à tous.

Le système d'apartheid de l'Afrique du Sud est un abus d'un genre particulier. Les événements de l'année écoulée ont montré que le Gouvernement sud-africain s'accroche désespérément à sa ligne de conduite, en dépit de l'aversion que montre la communauté internationale envers sa politique d'apartheid.

Il a jusqu'ici refusé d'écouter la voix de la raison et de la modération. Nelson Mandela, le leader le plus respecté en Afrique du Sud, demeure emprisonné. La peine de mort pèse toujours sur les Six de Sharpeville. Les intercessions du Conseil de sécurité ont été ignorées. Le pays vit dans un état d'urgence permanent et est soumis à une répression croissante. La réaction sud-africaine aux protestations des Etats voisins a été de lancer des attaques terroristes répétées contre eux et de compromettre leur stabilité économique. Tout cela est totalement inacceptable.

La Nouvelle-zélande a mis en oeuvre toute une série de sanctions contre l'Afrique du Sud. Nous estimons que ces sanctions sont un moyen efficace d'amener la minorité blanche à changer d'attitude. La Nouvelle-zélande est prête à appliquer de nouvelles mesures. Notre but est de progresser de manière non violente vers une société non raciale, démocratique et équitable en Afrique du Sud.

Il y a eu récemment des progrès encourageants vers la paix en Angola. En Namibie, les Nations Unies ont dû faire face à une tâche considérable. Finalement, il semble qu'un règlement soit fort proche. Nous espérons que l'indépendance de la Namibie se réalisera dans la paix et le plus tôt possible, conformément à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Cela représenterait une nouvelle réalisation importante dans les travaux des Nations Unies sur la décolonisation.

M. Lange (Nouvelle-Zélande)

Sur l'initiative des sept pays membres du Pacifique Sud, qui sont également Membres des Nations Unies, ont été réinscrits la Nouvelle-Calédonie sur la liste des territoires non autonomes des Nations Unies, revendiquant ainsi pour l'Organisation une responsabilité dans l'évolution future du territoire vers l'autodétermination. Les événements tragiques qui se sont produits au début de l'année à Ouvéa en Nouvelle-Calédonie ont montré ce qui peut se passer lorsqu'on fait fi des principes des Nations Unies et des aspirations d'un groupe communautaire important. La Nouvelle-Zélande, par conséquent, se félicite de la décision adoptée au mois de juin par le nouveau premier ministre de la France et par les dirigeants des mouvements loyalistes et indépendantistes en Nouvelle-Calédonie d'agir ensemble dans le cadre d'un plan de développement politique. Ce plan tient compte à juste titre des intérêts de tous les NeO-Calédoniens authentiques.

Cette évolution a été reconnue le mois dernier par le Comité spécial sur la décolonisation dans une résolution qui a été adoptée par consensus et qui a depuis été entérinée par le Forum du Pacifique Sud à sa réunion annuelle qui a eu lieu la semaine dernière. Nul ne doit sous-estimer les difficultés qui pourraient encore surgir, mais la situation semble s'être améliorée.

Cependant, nous attendons avec impatience un acte libre et authentique d'autodétermination en Nouvelle-Calédonie, qui soit conforme aux principes des Nations Unies et qui aboutisse à un règlement sauvegardant les droits de tous les Néo-Calédoniens, y compris du peuple Kanak autochtone.

Certains prétendent que si les Nations Unies ont un rôle vital à jouer dans la solution de questions régionales du genre de celles que je viens de mentionner, la portée de leur contribution dans l'équilibre entre les superpuissances est limitée. Je ne suis pas de cet avis. Nous avons vu comment les superpuissances se laissent inévitablement entraîner dans les problèmes régionaux du monde. De même, les questions relatives au désarmement - y compris celles qui mettent vitalemment en cause les superpuissances - doivent être nécessairement considérées que comme des questions qui intéressent tous les membres de la communauté internationale, elles nous touchent tous, que nous le voulions ou non.

La question du désarmement nucléaire revêt un nouveau caractère d'urgence. La technologie des armes nucléaires ne reste plus le domaine exclusif des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. La capacité de fabrication de l'arme nucléaire existe maintenant dans un nombre de plus en plus grand de pays et très bientôt d'autres l'acquerront. Certains de ces pays sembleraient avoir des ambitions nucléaires. Quelle qu'en soit l'origine, ces ambitions doivent être freinées.

M. Lange (Nouvelle-zélande)

Le risque est réel. Les conflits régionaux et le fait qu'ils ont tendance à susciter une intervention extérieure, sont assez dangereux en eux-mêmes. Mais il faut maintenant tenir compte de la possibilité de voir déployer des armes nucléaires dans de telles situations, auquel cas les dangers auxquels nous serions tous confrontés seraient effroyables.

C'est une raison supplémentaire qui explique pourquoi les efforts faits par les Etats-Unis et l'Union soviétique pour se mettre d'accord sur de nouvelles réductions de leurs arsenaux nucléaires ont une telle importance. Quelles chances avons-nous de faire obstacle à la dissémination des armes nucléaires si ces deux nations ne peuvent mettre un frein à leur désir effréné de mettre au point et de déployer de nouveaux armements nucléaires? Au cours du débat général de l'an dernier, la Nouvelle-zélande avait loué la décision des Etats-Unis et de l'Union soviétique d'éliminer leurs missiles nucléaires de portée intermédiaire basés à terre. Le traité qui en a résulté permet maintenant pour la première fois de réduire réellement les stocks d'armes nucléaires dans le monde. Avec un accord dans le cadre des entretiens sur la réduction des armes stratégiques, les superpuissances pourraient véritablement donner l'exemple aux autres Etats dotés d'armes nucléaires et à ceux qui ont des ambitions nucléaires. Ce n'est pas trop que d'espérer qu'une page sera tournée et que la menace de prolifération verticale et horizontale cessera de planer sur nous tous.

M. Lange (Nouvelle-Zélande)

De l'avis de la Nouvelle-Zélande, la réduction et l'équilibre des forces classiques constituera, dans le cadre de la recherche du désarmement nucléaire, un objectif capital pour le monde exempt d'armes nucléaires envisagé par le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev à Reykjavik. En Europe et dans plusieurs autres parties du globe, l'accumulation des forces classiques, hien souvent sans tenir compte des réels besoins de défense, n'a fait qu'accroître les tensions et inciter certains à rechercher d'autres moyens de dissuader l'agression encore plus dangereux. Le processus du désarmement nucléaire et celui du désarmement classique doivent donc aller de pair et se faire avec la participation de tous les Etats.

Pourtant, lors de la troisième session extraordinaire des Nations Unies consacrée au développement, alors même que nous avons la possibilité de dresser un ordre du jour en matière de désarmement multilatéral pouvant nous amener au début du siècle prochain, nous n'avons pas été en mesure de saisir l'occasion qui s'offrait à nous. Mais le fait que nous ayons échoué à ce moment-là ne veut pas dire que ce soit impossible. Ce qui nous reste à faire maintenant, et dès la présente session de l'Assemblée, c'est de reprendre les choses là où la session spéciale les ont laissées.

Au lieu de nous avouer déçus des résultats de la session extraordinaire ou d'en déduire que la tâche est trop difficile, nous devons redoubler d'efforts pour élargir les domaines d'accord international. La recherche d'un consensus sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique doit se poursuivre. Il faut continuer à faire campagne sans relâche pour convaincre les quelques Etats qui en doutent encore qu'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires est une mesure essentielle si l'on veut mettre fin à la prolifération des armes nucléaires.

Il est grand temps que la communauté mondiale achève les négociations sur une convention globale sur les armes chimiques. Le secrétaire général a été invité à maintes reprises à enquêter sur des allégations concernant l'emploi d'armes chimiques. Jamais plus il ne devrait avoir à publier des conclusions confirmant ce genre d'allégations. Ces armes horribles doivent être bannies une fois pour toutes, afin que le monde ne soit plus jamais le témoin horrifié d'une guerre chimique. Les principaux éléments d'un accord multilatéral ont déjà été mis au point par la Conférence du désarmement. Le moment est venu d'achever ce qui a été commencé.

M. Lange (Nouvelle-Zélande)

La Nouvelle-Zélande a pris des initiatives importantes en matière de désarmement et nous sommes fiers d'avoir participé à la campagne régionale en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans le Pacifique Sud, importante mesure multilatérale de limitation des armements.

Le Traité de Rarotonga contribue de façon décisive à la stabilité de la région. La majorité des Etats membres du Forum du Pacifique Sud sont devenus parties à cet accord. Deux des puissances nucléaires, l'Union soviétique et la Chine, ont ratifié les protocoles à ce traité. Nous attendons des autres puissances nucléaires qu'elles en fassent autant. Le Traité couvre une vaste partie de la région, allant des bords de la zone exempte d'armes nucléaires latino-américaine, à l'est, à l'Antarctique démilitarisé, au sud. Nous sommes en faveur d'une coopération continue avec les parties latino-américaines au Traité de Tlatelolco, afin que nous puissions tous tirer parti de notre expérience commune.

Depuis près de 30 ans, le Traité de l'Antarctique et ses instruments connexes ont fourni le cadre d'une coopération efficace et pacifique dans l'Antarctique, tout en maintenant cette vaste région à l'abri de toute activité militaire. Le Traité, qui est ouvert à tous les Etats, est à la base d'un programme sans précédent de recherche scientifique et de l'adoption de mesures destinées à protéger son environnement fragile.

Un nouvel élément a été ajouté au système du Traité avec l'adoption, en juin dernier, de la Convention sur la réglementation des activités concernant les ressources minérales de l'Antarctique. La Nouvelle-zélande a eu le plaisir d'accueillir la session finale des négociations. La Convention fournit un mécanisme puissant de protection de l'environnement de l'Antarctique au cas où les ressources minérales de la région viendraient à être exploitées. Elle contribue de façon importante au renforcement de la coopération internationale dans le cadre du Traité de l'Antarctique. Un Antarctique pacifique est de la plus haute importance pour la Nouvelle-zélande. Nous espérons que la présente session de l'Assemblée permettra d'arriver à un consensus sur la protection du Traité de l'Antarctique. La Nouvelle-Zélande continuera de s'opposer à toute tentative destinée à le saper.

L'économie mondiale n'offre guère motif de satisfaction ou de confiance. Le commerce croît de façon incertaine. Les difficultés économiques que connaissent de nombreux pays en développement semblent échapper à toute solution. L'endettement et le sous-développement compromettent la stabilité économique mondiale. L'enjeu est aussi important pour les pays développés qu'en développement

M. Lange (Nouvelle-Zélande)

dans la présente série de négociations commerciales multilatérales. La Nouvelle-Zélande demande à tous les pays membres de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de venir à la réunion d'examen à mi-parcours qui doit se tenir prochainement à Montréal dans un esprit positif, bien décidés à réaliser de véritables progrès.

La Nouvelle-Zélande estime qu'il est particulièrement important de réaliser, à partir de l'Uruguay Round, la libéralisation du commerce mondial des produits agricoles et l'élimination des politiques nationales et internationales qui faussent ces échanges. Il n'est pas de meilleur moyen de régler les problèmes menaçants de l'endettement et du sous-développement dont je viens de parler.

On a enregistré récemment des progrès importants vers la création de zones de libre-échange régional, dont un accord entre la Nouvelle-zélande et l'Australie visant à établir un seul marché transtasman d'ici à 1990. Il est cependant vital que la communauté internationale continue en même temps de progresser sur la voie de l'établissement d'un système commercial multilatéral orienté vers le marché et ouvert. A ce propos nous attendons des principales économies qu'elles donnent sérieusement l'exemple, elles qui ont une responsabilité particulière d'appliquer, de façon juste et large, les principes de l'avantage relatif et de la concurrence loyale. Les pays plus petits comme le mien, tributaires de la production primaire, ont besoin d'être rassurés de savoir qu'ils ne continueront pas de voir leur commerce entravé de façon déraisonnable et artificielle.

Il est paradoxal de voir les Nations Unies démontrer une vitalité nouvelle et faire la preuve de leur bien-fondé au moment même où elles traversent une crise financière majeure. Il est inacceptable que les Etats Membres se dérober à leurs obligations juridiques en ne versant pas leurs contributions en temps voulu.

Force nous est cependant d'admettre qu'il est vraisemblable que les ressources disponibles continueront d'être limitées en un moment où l'Organisation est de plus en plus sollicitée. Par conséquent, nous n'avons d'autre choix que de poursuivre les progrès méritoires déjà accomplis en faveur d'une réforme administrative; sinon, l'Organisation sera incapable de relever les défis critiques au fur et à mesure qu'ils se présenteront.

C'est en tant que représentant du quatrième Gouvernement travailliste de la Nouvelle-zélande que je parle ici aujourd'hui. Le premier Gouvernement travailliste de la Nouvelle-zélande et son Premier Ministre, M. Peter Fraser, ont joué avec une profonde conviction leur rôle dans les délibérations qui ont conduit

M. Lange (Nouvelle-Zélande)

à l'adoption de la Charte, en 1945. Les espoirs que la Nouvelle-Zélande nourrissait à l'époque ont été dépassés par certaines des réalisations de l'Organisation - dans les domaines économique et social, par exemple, ainsi qu'en matière de droits de l'homme et d'activités de décolonisation. En revanche cependant, les grands espoirs que nous avons placés dans le rôle des Nations unies en matière de maintien de la paix et de désarmement n'ont pas été tout à fait comblés, mais nous avons bon espoir que, dans ces domaines également, le noeud gordien finira par se défaire.

La Nouvelle-Zélande continue d'attacher beaucoup de prix à l'oeuvre réalisée par les Nations Unies - et notamment aux efforts qu'elles déploient pour la promotion de la paix mondiale, de la protection de l'environnement, de la lutte contre la faim dans le monde, de l'élimination de la discrimination raciale partout et de la création de chances égales pour les hommes et les femmes du monde entier. La Nouvelle-zélande est fermement décidée à continuer d'appuyer fermement l'Organisation dans les années à venir.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande de l'importante déclaration qu'il vient de faire.

M. David Lange, Premier Ministre de la Nouvelle-zélande, est escorté de la tribune.

M. KAGAMI (Japon) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord, au nom du Gouvernement et du peuple du Japon, vous adresser mes sincères félicitations pour votre élection à la présidence de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Etant donné votre riche expérience et vos connaissances, je suis certain que la présente session de l'Assemblée générale sera des plus réussies. Je tiens à vous assurer que la délégation du Japon est prête à vous apporter toute l'aide dont vous pourriez avoir besoin dans l'exercice de vos importantes fonctions.

En même temps, je voudrais exprimer mon admiration pour les réalisations de l'Assemblée générale à sa quarante-deuxième session, qu'avait si bien présidée S. E. M. Peter Florin.

Les Nations Unies ont récemment fait des efforts particulièrement actifs et féconds pour résoudre un certain nombre de problèmes internationaux dans diverses parties du monde. Le monde apprécie hautement les Nations Unies et attend beaucoup d'elles alors qu'elles s'efforcent de mener à bien la tâche la plus importante, celle du maintien de la paix internationale. Cela montre du reste un relèvement, des plus encourageants de l'avis de mon gouvernement, du prestige de l'Organisation. Ce regain d'autorité des Nations Unies a été favorisé par une amélioration générale des relations internationales. Mais, en même temps, c'est grâce aux capacités exceptionnelles et aux efforts inlassables du Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, et à d'autres fonctionnaires des Nations Unies que l'Organisation connaît ce regain. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer au Secrétaire général et à ses collaborateurs la sincère reconnaissance et l'admiration de ma délégation.

Je voudrais commencer mes observations d'aujourd'hui en présentant les idées maîtresses de mon gouvernement sur certains des faits importants qui affectent la paix mondiale et la prospérité des hommes.

Il y a tout d'abord la façon dont les relations Est-Ouest - et surtout celles entre les Etats-Unis et l'Union soviétique - ont évolué pendant l'année. Les deux Etats ont conclu le Traité sur l'élimination des missiles à courte portée et à portée intermédiaire et leurs dirigeants ont échangé des visites. Il faut espérer que ce dialogue entre les Etats-Unis et l'Union soviétique stabilisera les relations Est-Ouest et renforcera la tendance générale au règlement des différends par la voie de négociation. c'est là un fait marquant qui mérite le plus grand hommage.

M. Kagami (Japon)

C'est dans ces circonstances que les Accords de Genève sur l'Afghanistan ont été réalisés en avril, qu'un cessez-le-feu est intervenu dans le conflit Iran-Iraq, et que des efforts sont actuellement déployés pour résoudre les problèmes touchant l'Angola et la Namibie, le Sahara occidental, le Kampuchea, et d'autres problèmes partout ailleurs dans le monde. On commence à discerner des signes de changement dans la recherche de la paix au Moyen-Orient. Nous nous rendons compte que ces changements ne font que s'amorcer et qu'il faudra des efforts considérables pour résoudre pleinement les différents conflits régionaux; il nous semble cependant fort encourageant que l'on ait pris en fait un départ en ce sens.

Dans ce contexte, nous espérons vivement que la politique étrangère de l'Union soviétique fondée sur sa "nouvelle pensée" se manifesterà dans des actes plus concrets propres à contribuer à la paix et à la stabilité en Asie et dans le Pacifique, et notamment la solution du problème des territoires septentrionaux et la réduction de la présence militaire soviétique en Extrême-Orient. Nous nous félicitons du désir de l'Union soviétique, tel qu'exprimé par le Secrétaire général Gorbatchev dans son récent discours de Krasnoyarsk, d'améliorer ses relations avec le Japon, et nous espérons que le dialogue politique entre nos deux pays se verra encouragé plus encore, en commençant par les consultations ordinaires des ministres des affaires étrangères qui auront lieu à la fin de l'année.

Le deuxième élément important est la reconnaissance croissante de l'importance du développement économique. La stabilité politique est indispensable au développement économique, de même que le relèvement du niveau de vie est indispensable à la stabilité politique et le développement économique préalable du relèvement du niveau de vie. Pour atteindre tous ces objectifs, un climat de paix international favorable au développement économique s'impose. La période actuelle - 43 ans après la fin de la seconde guerre mondiale - est marquée par la reconnaissance générale de ce principe.

Un certain nombre de facteurs déstabilisants dans l'économie mondiale, tels que les graves déséquilibres des paiements internationaux, les pressions persistantes du protectionnisme et les problèmes de la dette qui pèsent sur les pays en développement, persistent. D'autre part, il est encourageant, par exemple, que le GATT ait lancé l'Uruguay Round des entretiens commerciaux dans le but de consolider le système multilatéral de libre-échange, que le Japon et les autres pays industrialisés aient nettement commencé à redresser leurs déséquilibres commerciaux et à créer des emplois nouveaux, et que les économies nouvellement

M. Kaqami (Japon)

industrialisées connaissent un développement économique remarquable. Ces faits démontrent que si des conditions politiques nationales favorables existent et si des politiques économiques appropriées sont poursuivies dans un environnement international de paix, les économies en développement peuvent devenir des économies nouvellement industrialisées et celles-ci devenir à leur tour des pays industrialisés.

Le troisième élément porte sur les problèmes de population et d'environnement - questions qui constituent une grave menace pour une paix durable et la prospérité de toute l'humanité. En juillet de l'année dernière, la population mondiale est passé à cinq milliards; on a dit qu'au 10 août de cette année, la population de l'Asie seule dépassait les trois milliards. Bien entendu, la guerre inflige de terribles souffrances. Le problème de population engendre des souffrances différentes - celles liées aux pénuries alimentaires, aux problèmes de l'énergie et à la détérioration de l'environnement. En outre, l'humanité se trouve maintenant confrontée à un certain nombre de menaces graves, telles que la destruction des forêts tropicales, la désertification, la réduction de la couche d'ozone et même des changements climatiques. Nous ne pouvons garder le silence devant ces menaces mondiales. Il me paraît très important que l'on redouble d'efforts pour résoudre ces problèmes, conciliant la nécessité du développement économique et l'impératif mondial de la protection de l'environnement.

A la veille du XXI<sup>e</sup> siècle, il nous appartient de cultiver les tendances favorables dont j'ai parlé et, dans une perspective mondiale, d'œuvrer ensemble pour résoudre nos nombreux problèmes. Ce faisant, il importe que toutes les nations, une fois de plus, fassent des contacts humains le point de départ de leurs efforts et qu'elles accroissent les rencontres de cœur et d'esprit à travers les frontières nationales. Lorsque des peuples au patrimoine culturel différent se livrent à des échanges internationaux sur une large base, non seulement les deux parties apprennent à mieux se comprendre et à mieux tolérer la culture l'une de l'autre, mais encore les peuples du monde entier sont mieux à même d'évaluer les problèmes dans un contexte mondial. C'est ainsi que l'on peut poser les bases d'une communauté internationale vraiment ouverte.

Sous cet angle, le Japon reconnaît qu'il est de plus en plus important de contribuer activement à la paix mondiale et à la prospérité. Il a donc entrepris une nouvelle politique de coopération active en vue de résoudre les principaux problèmes du monde.

M. Kaqami (Japon)

Le Gouvernement du Premier Ministre Takeshita a fait de l'édification d'un "Japon apportant sa contribution au monde" sa première priorité politique de principe, qu'il a commencé d'appliquer par le biais de l'Initiative de coopération internationale dont les trois piliers sont le renforcement de la coopération pour réaliser la paix, l'élargissement de l'Aide publique au développement (APD) du Japon, et la promotion des échanges culturels internationaux. L'Assemblée se rappellera que cette politique a été exposée par le Premier Ministre Takeshita lorsqu'il a pris la parole le 1er juin dernier à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Je voudrais à présent parler du rôle que devraient jouer les Nations Unies et de la manière dont le Japon, dans cette perspective internationale et sur la base de sa nouvelle politique - celle dont je viens de parler -, les aidera à jouer ce rôle.

Le problème le plus important auquel nous soyons confrontés est de savoir comment garantir la paix mondiale. Je voudrais dire quelques mots à propos des vues de mon gouvernement sur les problèmes et les conflits régionaux qui, ces dernières années, ont fortement influencé cette question.

En ce qui concerne l'Afghanistan, nous espérons vivement que le retrait des forces soviétiques de ce pays s'achèvera d'ici au 15 février 1989, conformément aux accords de Genève. Il me paraît également important que les Afghans devenus des réfugiés du fait de ce conflit aient la possibilité de rentrer dès que possible dans leur patrie. Il s'impose donc qu'un gouvernement à base élargie représentant la volonté de la population tout entière soit établi en Afghanistan. Le peuple afghan reconnaît que c'est à lui-même qu'il appartient de résoudre les problèmes de son pays et mon gouvernement l'incite à une plus grande unité et à une plus grande coopération encore pour reconstruire son pays.

Le Japon se félicite du cessez-le-feu intervenu récemment dans le conflit Iran-Iraq; il espère vivement que la résolution 598 (1987) sera pleinement et rapidement appliquée, notamment les dispositions relatives au retrait des forces, à la remise en liberté des prisonniers de guerre et au règlement d'ensemble, juste et honorable de toutes les questions en suspens. Le Japon a l'intention de continuer à aider au mieux le Secrétaire général dans son action et à contribuer autant qu'il le pourra au règlement du conflit.

En ce qui concerne la situation au Moyen-Orient, le Japon est toujours d'avis que la paix doit être réalisée sur la base des principes du retrait d'Israël de tous les territoires occupés depuis la guerre de 1967; de la reconnaissance du

M. Kagami (Japon)

droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'établissement d'un Etat palestinien indépendant, et de la reconnaissance du droit d'Israël à exister. Des faits nouveaux se sont produits dans la région et les perspectives d'une paix globale, juste et durable n'ont jamais été aussi bonnes. Aussi est-il plus que jamais nécessaire que toutes les parties redoublent d'efforts. Le Japon, quant à lui, se propose de faire tout son possible pour appuyer ces efforts de paix.

M. Uno, Ministre des affaires étrangères, s'est récemment rendu dans quatre pays directement concernés - la Syrie, le Jordanie, l'Egypte et Israël - pour expliquer ces divers points à leurs dirigeants de même qu'à des membres éminents de la communauté palestinienne des territoires occupés.

La discrimination raciale en Afrique du Sud est intolérable; elle doit être complètement éliminée au plus tôt. Mais le Gouvernement sud-africain n'a pas aboli sa politique d'apartheid. Au contraire, il recourt de plus en plus à la répression armée. De concert avec le reste de la communauté internationale, le Japon maintiendra ses diverses mesures de restriction contre l'Afrique du Sud, de même qu'il continuera d'apporter son soutien actif à la population noire du pays et aux pays de l'Afrique australe.

En ce qui concerne l'Angola et la Namibie, le Japon juge encourageant que des discussions soient maintenant en cours entre les pays intéressés; il espère que la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité sera appliquée et qu'un Etat namibien sera établi sans plus tarder.

Pour ce qui est du Sahara occidental, mon gouvernement espère sincèrement que le dialogue entre les parties en cause progressera dans le sens de la proposition du Secrétaire général et qu'une solution sera rapidement trouvée.

Quant à la situation en Amérique centrale, il est on ne peut plus regrettable que les négociations en vue d'un cessez-le-feu réel au Nicaragua se soient heurtées à des difficultés. Mais le Japon continue à espérer qu'une paix véritable interviendra grâce aux efforts résolus de tous les intéressés.

Passant maintenant à la question du Kampuchea, le Ministre japonais des affaires étrangères, M. Uno, a assisté en juin dernier avec les partenaires au dialogue à la Conférence post-ministérielle de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). Il y a dit que tout règlement authentique devait s'accompagner du retrait total des forces vietnamiennes, de l'avènement d'un Kampuchea véritablement indépendant, neutre et non aliéné, et de garanties internationales quant à un règlement politique ultérieur. En même temps, il a réaffirmé que le Japon continuait d'appuyer les efforts faits dans ce sens par le Prince Sihanouk et

M. Kagami (Japon)

les pays de l'ANASE. Nous espérons que le processus de paix sera favorisé par des discussions entre les parties intéressées.

Le Gouvernement japonais est d'avis que les problèmes de la péninsule Coréenne devraient être résolus de manière pacifique, essentiellement par un dialogue direct entre le Sud et le Nord. C'est pourquoi le Japon loue et appuie l'attitude constructive adoptée par la République de Corée dans la déclaration spéciale que le Président Roh Tae Woo a faite le 7 juillet dernier. Juste avant l'ouverture des jeux Olympiques de Séoul, le Japon a rapporté les sanctions qu'il avait imposées à l'encontre de la Corée du Nord en janvier dernier pour manifester sa ferme opposition aux activités terroristes. Cette décision a été prise avec la perspective de contribuer à une plus grande détente. Le Japon espère que les jeux Olympiques de Séoul actuellement en cours s'achèveront dans une atmosphère seyant à un festival de paix et qu'ils contribueront à l'élimination des tensions dans la région. Mon gouvernement est heureux que des dispositions aient été prises pour permettre à la fois au représentant de la République de Corée et à celui de la Corée du Nord de prendre la parole à la présente session de l'Assemblée générale. De plus, si le Sud et le Nord envisageaient d'entrer aux Nations Unies en tant que mesure transitoire vers l'unification de la péninsule, le Japon s'en féliciterait et appuierait cette décision en tant que moyen de réduire les tensions et de contribuer à l'universalité de l'Organisation.

L'action concrète et digne d'être soulignée des Nations Unies en vue de régler ces conflits régionaux montre à l'évidence le rôle important que l'Organisation est appelée à jouer dans le maintien de la paix.

En ce qui concerne l'avenir, il me semble important que les Nations Unies, tout en encourageant les initiatives de paix et en multipliant les efforts de maintien de la paix, prennent aussi des mesures de prévention des conflits. Voilà pourquoi j'espère vivement que la présente session de l'Assemblée générale adoptera la déclaration sur la prévention des conflits présentée par le Japon et cinq autres pays dans le but de renforcer la capacité du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et du Secrétaire général de prévenir les conflits, d'éliminer les menaces et de régler les conflits dès qu'ils surgissent. Il est important que tous les Etats Membres coopèrent pour permettre la réalisation des objectifs de la déclaration d'une manière dynamique et efficace.

M. Kagami (Japon)

En même temps, mon gouvernement tient à souligner combien il est nécessaire que le Conseil de sécurité s'acquitte mieux de ses fonctions telles que définies dans la Charte. Il est crucial que tous les membres du Conseil de sécurité envisagent les problèmes dans une perspective mondiale, laissant de côté préjugés et idées préconçues, coopèrent dans l'unité avec le Conseil pour qu'il puisse s'acquitter de ses fonctions, et appuient les initiatives du Secrétaire général.

M. Kagami (Japon)

Ses membres permanents, étant donné les privilèges particuliers dont ils disposent, ont une responsabilité particulièrement importante à cet égard. Ce n'est qu'ainsi que les parties à un conflit entendront les avis des Nations Unies et que pourra s'ouvrir la voie d'un règlement pacifique. En tant que membre non permanent, le Japon fait des efforts assidus pour trouver une solution aux diverses questions dont le Conseil de sécurité est saisi, et même après l'expiration de son mandat, mon pays continuera de travailler avec autant de diligence pour permettre au Conseil de sécurité d'atteindre pleinement ses nobles objectifs.

Le Japon donnera son appui total à la solution des conflits régionaux dans différentes parties du monde et aux efforts déployés par les Nations Unies à cet effet. Cela est conforme à la politique du Japon qui, en tant que nation éprise de paix, ne ménagera aucun effort pour servir la paix et la stabilité internationales.

En particulier, le Japon poursuivra tout d'abord ses efforts afin de donner, dans toute la mesure du possible, un soutien financier aux opérations de maintien de la paix entreprises dans un cadre international, y compris aux Nations Unies.

Deuxièmement, le Japon renforcera sa coopération à ces opérations non seulement sous la forme d'un soutien financier, mais en fournissant du personnel dans les domaines qui lui paraîtront appropriés. Récemment, des éléments de personnel civil du Japon ont fait partie des équipes d'observateurs des Nations Unies envoyées en Afghanistan ainsi qu'en Iran et en Iraq. Nous avons également mis à l'étude la possibilité de coopérer dans des domaines tels que la surveillance d'élections, les transports, les télécommunications et les soins médicaux.

Troisièmement, le Japon se propose d'intensifier ses différents types d'assistance pour venir en aide aux personnes qui sont devenues des réfugiés à la suite de conflits. Je suis heureux aujourd'hui d'annoncer une première contribution pour venir en aide aux réfugiés afghans, équivalant à 60 millions de dollars, au Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, au Programme alimentaire mondial et à d'autres organismes des Nations Unies. Par cette contribution, le Japon répond également à l'appel lancé en juin par le Secrétaire général.

Reconnaissant, comme on peut le noter dans l'appel du Secrétaire général, que les opérations relatives aux réfugiés afghans sont extrêmement onéreuses, le Japon examinera la possibilité de consentir une autre contribution par l'intermédiaire, par exemple, du Fonds d'urgence des Nations Unies pour l'Afghanistan. En outre, il

M. Kaçami (Japon)

étudie actuellement la possibilité de fournir du personnel médical et autre pour aider les réfugiés afghans à rentrer dans leurs foyers.

Quatrièmement, le Japon se propose de faire tout son possible pour aider les pays qui se sont trouvés engagés dans des conflits armés dans différentes parties du monde à se remettre des dévastations de la guerre, à assurer leur relèvement économique et leur reconstruction, à recouvrer la stabilité et à améliorer le niveau de vie de leurs populations après la fin du conflit.

Une autre tâche se présente à nous à la veille du XXI<sup>e</sup> siècle, une tâche inséparable de la recherche de paix : celle du désarmement.

si la limitation des armes et le désarmement peuvent contribuer à une paix réelle et à la stabilité dans le monde entier, il est indispensable que tous les pays travaillent de concert pour que les exigences légitimes de leur sécurité puissent être satisfaites au niveau d'armement le plus bas possible. Ce n'est que lorsque les efforts bilatéraux de limitation des armements et de désarmement faits par les Etats-Unis et l'Union soviétique seront combinés, dans une action coordonnée, aux efforts multilatéraux déployés par les Nations Unies, la Conférence du désarmement et d'autres instances que la limitation des armes et le désarmement deviendront mondialement possibles.

On ne peut contester l'impératif du désarmement nucléaire. Une interdiction générale des essais nucléaires doit être perçue comme étant une partie importante de cet impératif, et des efforts doivent être faits pour trouver des moyens réalistes de parvenir à cet objectif. À la session extraordinaire consacrée au désarmement qui s'est tenue récemment, le Premier Ministre du Japon, M. Takeshita, a présenté des propositions aux fins de convoquer, au Japon, une conférence internationale sur la création d'un réseau international de vérification des essais nucléaires, et des discussions sont en cours afin que cette conférence puisse avoir lieu dès le printemps prochain.

En prévision de la quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération qui doit avoir lieu en 1990, je tiens à souligner ici, une fois de plus, la nécessité d'étendre et de renforcer le régime de non-prolifération nucléaire, tâche urgente qui se présente à nous aujourd'hui.

Comme l'a dit le Secrétaire général, et encore récemment le 19 août, il y a eu des cas d'utilisation d'armes chimiques. Il s'agit d'armes contre l'humanité. Elles ne devraient jamais être utilisées, en aucune circonstance. Dans la déclaration qu'il a faite lundi dernier à l'Assemblée, le Président Reagan a

M. Kagami (Japon)

proposé la convocation d'une conférence des parties au Protocole de Genève sur l'interdiction de l'emploi d'armes chimiques afin d'en accroître l'efficacité. Mon gouvernement se félicite de cette initiative. En même temps, le Japon fera des efforts plus énergiques encore pour hâter la conclusion des négociations en cours à la Conférence du désarmement relatives à un traité d'interdiction totale des armes chimiqu(!s).

L'un des plus grands défis auxquels l'humanité se trouve confrontée à la veille du XXIe siècle est la réalisation de la croissance économique des pays en développement. Pour que ce but soit atteint, il est indispensable que les pays en développement et les pays industrialisés coopèrent en ayant conscience du fait que l'économie mondiale est un tout. Afin d'augmenter systématiquement sa participation à l'aide publique au développement, le Japon se propose, pour la période quinquennale considérée, de porter sa contribution au comité d'assistance au développement (CAO) à un niveau qui corresponde à l'importance que son économie représente par rapport à celle des autres pays membres du CAO. Le Japon s'efforce donc de porter le niveau de son aide publique au développement à plus de 50 millions de dollars dans les cinq années à venir à partir de 1999, ce qui est le double de l'aide publique au développement qu'il a consentie pendant les cinq années précédentes. De plus, le Japon s'efforce d'accroître constamment le rapport entre son aide publique au développement et son produit national brut et d'accroître encore l'aide fournie sous forme de dons aux pays en développement les moins avancés.

En même temps, le Japon continue d'augmenter son assistance aux pays en développement accablés par une lourde dette extérieure et par d'autres problèmes. Cela est notamment démontré par le fait que plus de 70 % des projets établis dans le cadre d'un plan de recyclage des ressources à hauteur de 20 milliards de dollars, annoncé en 1987 pour favoriser le flux de ressources vers les pays en développement, sont déjà exécutés. En ce qui concerne l'allégement de la dette, le Japon a décidé d'étendre le champ d'application des mesures traditionnelles en accordant aux pays en développement les moins avancés une aide sous forme de dons équivalant aux remboursements du prêt d'un montant total de 5,5 milliards de dollars consenti à ces pays entre l'exercice budgétaire 1979 et celui de 1997.

Les pays de l'Afrique subsaharienne souffrent depuis longtemps d'une stagnation économique, et leur sort continue de mériter une attention particulière. Le Japon a appuyé vigoureusement ces pays africains par diverses

M. Kagami (Japon)

mesures telles que la contribution de quelque 500 millions de dollars de dons au titre d'une aide non liée et ne portant pas sur des projets pour une période de trois ans à partir de l'exercice 1987, le plan de recyclage financier et les mesures d'allégement de la dette dont je viens de parler, et une coopération passant par les organisations internationales appropriées.

D'autre part, le transfert sans entraves de capitaux et de techniques des pays industrialisés est indispensable au développement des pays en développement. Il me paraît important que les pays en développement fassent de nouveaux efforts afin de créer les conditions propres à attirer les investissements du secteur privé tout en essayant d'éviter les problèmes d'environnement et autres qui ont accompagné la croissance économique des pays industrialisés.

Le Japon, décidé de par sa politique fondamentale à contribuer à un monde meilleur, a l'intention de continuer à coopérer aux efforts destinés à résoudre les problèmes auxquels se heurtent les pays en développement.\*

---

\* M. Mortensen (Danemark), Vice-Président, assume la présidence.

M. Kagami (Japon)

Les Nations Unies ont fait des progrès soutenus au cours des années, par exemple en étendant leur coopération à des pays en développement et à des domaines tels que les droits de l'homme et l'aide humanitaire. Malheureusement, il faut cependant reconnaître que les débats sur de nombreuses questions n'ont pas toujours été fructueux et qu'une certaine inefficacité a résulté de l'expansion excessive et de la complexité croissante de l'Organisation.

Il y a également eu une tendance à politiser indûment des problèmes qu'il conviendrait plutôt de considérer comme des problèmes techniques relevant des domaines économique, social, culturel ou autre.

Maintenant que les Nations Unies sont en train de recouvrer leur dynamisme, je voudrais faire une observation propre peut-être à accélérer cet élan bienvenu.

En 1985, le Japon avait proposé la création d'une groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau pour favoriser des réformes administratives et financières en vue de renforcer le fonctionnement des Nations Unies. Il l'a fait non seulement pour restituer le secrétariat et réduire le nombre de postes aux Nations Unies, mais aussi pour examiner la situation des Nations Unies et leurs opérations afin de tirer le maximum de leurs activités. Les réformes recommandées par le Groupe dans son rapport, qui avaient reçu un large appui parmi les Etats Membres désireux de revitaliser les Nations Unies, sont en cours d'exécution. Il convient de renforcer ces efforts pour créer des Nations Unies qui fonctionneraient plus efficacement encore.

En même temps, je voudrais souligner la nécessité d'améliorer encore l'organisation et le fonctionnement des Nations Unies dans les domaines économique et social, pour leur permettre de répondre réellement aux besoins de la communauté internationale. Le Japon contribuera de son mieux à la réalisation de cet objectif.

Il convient de mentionner un point important à ce sujet. Le fait est que les Nations Unies font face à une crise financière chronique. Etant donné la gravité de cette situation, en mars dernier le Japon a fait une contribution spéciale de 20 millions de dollars destinée à appuyer les activités des Nations Unies, notamment le maintien de la paix et les opérations de maintien de la paix en ce qui concerne la situation en Afghanistan et le conflit Iran-Iraq. Aujourd'hui, alors qu'il y a un accroissement très net des demandes dans le domaine des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, ce déficit financier constitue un obstacle majeur à la relance des Nations Unies.

M. Kagami (Japon)

De toute évidence, la cause de ce déficit est le non-paiement par les Etats Membres de leur quote-part obligatoire. Sur 159 Etats Membres, on estime que près de 70 seront à la fin de l'année au moins partiellement en retard dans le paiement de leur quote-part. Cela représentera quelque 450 millions de dollars. Il est donc indispensable que nous nous efforcions d'urgence de redresser la situation en tenant compte des incidences graves du problème. A ce propos, le Japon se félicite de l'attitude positive dont ont fait récemment preuve les Etats-Unis et d'autres pays quant au paiement de leur arriéré et espère vivement qu'ils en verseront le solde le plus tôt possible.

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, le monde avait mis son espoir de paix et de prospérité dans les Nations Unies qui, par la suite, ont connu un succès considérable dans bien des domaines. Toutefois, il faut bien reconnaître qu'à certains égards l'Organisation n'a su se montrer à la hauteur des grandes espérances placées en elle. Aujourd'hui, près d'un demi-siècle après sa fondation, la structure de l'Organisation doit être améliorée pour répondre adéquatement aux besoins et aux réalités changeants de la communauté internationale. Une organisation qui n'évolue pas ne peut que s'affaiblir. Alors qu'à peine 11 ans nous séparent de l'an 2000, le Japon, qui a une idée de ce que devraient être les Nations Unies, espère pouvoir avec d'autres Etats Membres et avec les organisations internationales qui s'intéressent aux affaires des Nations Unies examiner sérieusement la question et prendre des mesures concrètes afin d'atteindre notre but.

En tant que seule organisation vraiment universelle, l'ONU sera appelée à jouer un rôle de plus en plus important en continuant, aujourd'hui et demain, d'assumer pour le compte de l'humanité le fardeau du maintien de la paix et de la prospérité mondiales et de favoriser une riche vie culturelle. Cette année marque le quarantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme et le monde attend toujours plus des activités des Nations Unies pour ce qui est de la protection de ces droits. Il est donc indispensable que tous les Etats Membres appuient les Nations Unies et s'efforcent de leur mieux d'en accroître les activités. Le Japon est bien décidé à continuer à faire tous les efforts nécessaires, conformément à son initiative de coopération internationale, que j'ai mentionnée au début de mon intervention, pour appuyer vigoureusement les Nations Unies en tant qu'Etat Membre dévoué sur lequel peuvent vraiment compter l'Organisation et les autres Etats Membres.

M. TRAORE (Guinée) : En m'adressant à notre auguste assemblée, je voudrais l'assurer de la volonté politique de la délégation guinéenne d'apporter sa modeste contribution au succès des travaux de la quarante-troisième session.

Je saisis cette heureuse opportunité pour lui transmettre le message d'amitié du peuple de Guinée et de son gouvernement, que dirige avec courage S. E. le général Lansana Conte.

Monsieur le Président, votre brillante élection à la présidence de cette session n'est que la juste récompense de vos efforts méritoires, alliés à vos qualités humaines incontestables qui confèrent à nos travaux toute la sérénité et le succès auxquels nous sommes en droit d'espérer.

Le pays dont vous êtes originaire, en plus de son appartenance au tiers monde et aux pays non alignés, entretient des relations chaleureuses et amicales avec la Guinée, ce qui nous amène tout naturellement à nous réjouir de votre élection et à vous assurer d'avance du soutien actif de notre délégation.

Aussi, le temps nous séparant de la quarante-deuxième session n'est pas si loin pour que j'omette de rendre un hommage déférent à votre prédécesseur, M. Peter Florin, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République démocratique allemande, qui a conduit avec délicatesse et intelligence les travaux de la dernière session.

Nous tenons à saluer solennellement notre éminent Secrétaire général, dont l'attachement profond à la cause de la paix et à la coopération féconde entre tous les Etats a été exprimé dans les différentes négociations qu'il a menées avec habileté au cours de cette année, en vue de trouver des solutions justes et globales aux différents conflits régionaux.

La prise en charge totale de cette lourde responsabilité est le gage certain de la réalisation des légitimes espérances que l'humanité place en l'Organisation universelle.

M. Traoré (Guinée)

Si, incontestablement, depuis un an beaucoup d'événements se sont produits auxquels un nouvel élan a été imprimé dans la dynamique de leurs solutions, il n'est pas exagéré de conclure que l'examen de la situation internationale n'autorise point un optimisme débordant. En effet, les foyers de tension persistent toujours dans le monde et, plus précisément dans l'hémisphère sud, en proie à des convulsions politiques diverses, aggravées par une situation économique des plus précaires.

Contre cette toile de fond, la situation préoccupante en Afrique australe suscite un vif intérêt en raison de la politique d'apartheid et les actes de déstabilisation menés par le régime raciste de Pretoria contre les Etats voisins, ainsi que son occupation illégale de la Namibie. Nous suivons donc avec une attention soutenue les pourparlers quadripartites qui se déroulent actuellement au sujet de cette partie névralgique du continent africain. En effet, nous restons confiants que ces pourparlers déboucheront sur la mise en oeuvre de la résolution 435 de 1978 du Conseil de sécurité sur l'accession à la souveraineté nationale du peuple namibien, sous la direction de la SWAPO. En outre, nous appuyons la Déclaration et le Plan d'action adoptés par la Conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe, qui s'est tenue à Oslo en août dernier.

L'Afrique du sud ne peut étouffer les contradictions internes qui assaillent le régime d'apartheid. L'attention de l'opinion publique internationale ne peut être détournée de l'imposition de l'état d'urgence et de toutes les autres exactions parmi lesquelles les agressions répétées contre les pays de la ligne de front et le soutien apporté aux mouvements fantoches.

Les membres permanents du Conseil de sécurité ont une responsabilité spéciale et un rôle déterminant à jouer pour ramener Pretoria à la raison. Nous espérons que ces pays attachés aux libertés et aux droits de l'homme assumeront leur part de responsabilité pour le succès de l'application des sanctions économiques globales et obligatoires comme moyens de pression efficaces sur le régime raciste de Pretoria.

S'agissant de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), des décisions audacieuses ont été prises à cet égard par les chefs d'Etat et de gouvernement permettant de renforcer le soutien moral et matériel aux combattants de l'African National Congress (ANC) et du Pan Africanist Congress of Azania (PAC), en tant que condition essentielle à l'intensification de la lutte contre l'apartheid et pour

M. Traoré (Guinée)

l'avènement en Afrique du Sud, d'une société multiraciale, égalitaire et démocratique.

Au nombre de nos préoccupations, la question du Sahara occidental est hautement prioritaire. Il est réconfortant de voir se dissiper les nuages qui ont longtemps plané sur les relations entre l'Algérie et le Maroc, deux pays frères liés autant par l'histoire et la géographie que par la culture. Ces événements traduisent non seulement un acte de foi, mais aussi constituent un jalon important dans le rétablissement de la confiance, la consolidation de la coopération afro-arabe et l'édification d'un Maghreb uni et prospère.

Ma délégation apprécie grandement les efforts louables déployés notamment par le Secrétaire général des Nations Unies, dont la sagesse et la clairvoyance ont été des facteurs importants dans le processus de dénouement de la crise et le retour à un climat de compréhension mutuelle.

J'associe intimement à cet hommage l'OUA et tous les pays frères africains et arabes dont la contribution a tant soit peu favorisé le dégel de la situation.

Nous constatons avec satisfaction l'évolution favorable du processus de règlement du différend entre le Tchad et la Libye, sous la direction du Comité ad hoc de l'OUA dont ma délégation appuie fermement les efforts de médiation.

Les résultats significatifs des contacts entre les dirigeants de la corne de l'Afrique méritent de retenir l'attention. Ce dialogue retrouvé doit être encouragé et poursuivi, en vue d'instaurer, l'unité, la fraternité et la coopération au niveau de la sous-région sur les cendres de l'hostilité et de la méfiance réciproque.

Nous devons également mettre l'accent sur l'évolution positive de la situation dans l'île comorienne de Mavotte. Puissent les pourparlers aboutir à un dénouement équitable de la question.

Il en est de même pour la Nouvelle-Calédonie où toute initiative visant à éliminer le climat d'affrontement doit être concrétisée. A cet égard, l'écho de la récente visite du Premier Ministre français en Nouvelle-Calédonie et les nouvelles démarches de son gouvernement sont des signes évidents de bonne volonté.

L'évolution des points névralgiques où règne l'instabilité nous rend attentifs à la crise du Moyen-Orient qui perdure. Dans cette région, le soulèvement héroïque du peuple palestinien est l'expression du droit naturel de légitime défense face à l'occupation étrangère. C'est en vertu de ce droit imprescriptible que les nations éprises de justice exigent la récupération des territoires arabes occupés et la

M. Tracré (Guinée)

création d'un Etat palestinien indépendant, sous l'égide de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP).

La convocation d'une Conférence internationale de paix au Moyen-Orient, sous les auspices des Nations Unies et avec la participation de toutes les parties concernées y compris l'OLP, apparaît maintenant comme un ordre viable de concertation pour une solution durable du conflit.

Par ailleurs, comment ne pas se réjouir aujourd'hui de l'issue heureuse de la guerre fratricide qui oppose depuis huit ans l'Iran et l'Iraq, et qui aura coûté des pertes incommensurables en vies humaines et dégâts matériels. La cessation des hostilités confèrera sans doute un élan vigoureux à l'oeuvre d'édification nationale, et engendrera le progrès et la stabilité.

A cet égard, il convient de saluer les efforts persévérants déployés par le secrétaire général pour amener les deux parties à un règlement pacifique du conflit, par l'application correcte de la résolution 598 de 1987 du Conseil de sécurité, en tant qu'étape importante dans la recherche d'une solution juste et globale à ce douloureux conflit. Pour sa part, le Gouvernement guinéen encourage les deux belligérants à poursuivre les négociations et à faire preuve de volonté politique face aux démarches menées à divers niveaux afin de surmonter tous les obstacles, dans le cadre du règlement pacifique de ce différend.

S'agissant de la situation en Afghanistan, nous gardons l'espoir que le processus de normalisation suivra son cours grâce à l'application correcte et systématique des Accords de Genève par toutes les parties concernées. Ce qui permettra à ce pays dans un avenir très proche de décider de son propre destin sans aucune interférence étrangère.

La tendance étant au déblocage des tensions, le même sentiment existe en ce qui concerne le Kampuchea où le retrait des troupes étrangères demeure la clef du problème. Les pourparlers directs et indirects entre parties concernées et intéressées méritent nos encouragements.

Les tensions persistent néanmoins dans la péninsule Coréenne, malgré l'existence de nombreuses propositions constructives. L'intervention étrangère et la politique de surarmement semblent être les deux obstacles fondamentaux à la réunification pacifique et indépendante des parties Nord et Sud. La rencontre des parlementaires nord-coréens et sud-coréens est un événement encourageant puisqu'elle offre la possibilité d'amorcer un dialogue pouvant déboucher sur des résultats concluants.

M. Traoré (Guinée)

S'agissant de la crise chypriote, la dernière rencontre entre le Président de la République de Chypre et le représentant de la communauté chypriote turque à Genève donne une lueur d'espoir quant à la restauration, sous l'égide des Nations Unies, de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale.

La situation en Amérique centrale continue de préoccuper notre communauté. L'espoir suscité par le Plan Arias pour un règlement politique global du conflit n'arrive plus à se traduire dans les faits. L'instauration d'un climat de bon voisinage entre tous les Etats de la région et le retour aux principes démocratiques, tels qu'énoncés dans ledit plan auraient pu pourtant créer les conditions nécessaires au retour à la paix et à la sécurité. Il y a donc lieu d'encourager le Groupe de Contadora et les Etats du groupe de soutien à poursuivre leurs efforts pour l'application intégrale de ce plan.

A propos du désarmement et de la menace croissante que l'accumulation des arsenaux nucléaires fait peser sur l'humanité, la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement avait une tâche d'évaluation et d'adoption de mesures correctives. Ma délégation déplore vivement le fait que ladite session n'ait pu adopter un document final, la défense d'intérêts nationaux ayant prévalu sur l'impératif catégorique de sécurité globale. Bénéficiant d'un climat international propice, ladite session aurait pu, par le jeu du consensus, certes difficile à réaliser s'agissant d'une question aussi épineuse que celle du désarmement, compléter les acquis positifs obtenus dans les négociations bilatérales entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique.

M. Traoré (Guinée)

Pendant ce temps, la course aux armements se poursuit, engloutissant d'énormes ressources financières et matérielles qui auraient pu pourtant contribuer aux processus de développement socio-économique dans le monde.

De l'avis de ma délégation, il est impossible de sauvegarder la paix sans une politique conséquente de désarmement général et complet, sous un contrôle international efficace, tout comme il est illusoire de prétendre instaurer l'équilibre dans les relations internationales, dans un environnement caractérisé par les menaces non militaires à la sécurité.

Une nouvelle vision s'est dégagée ces dernières années dans l'appréhension des questions cruciales liées à la sécurité, suite aux progrès obtenus en matière de désarmement, notamment nucléaire et chimique. Il appartient aux instances multilatérales de désarmement de poursuivre l'oeuvre en vue d'aboutir à des résultats encore plus substantiels.

En outre, l'environnement géopolitique plutôt optimiste de ces dernières années, caractérisé par une certaine volonté politique de transcender les divergences politiques et idéologiques, est la manifestation de la prise de conscience progressive des dirigeants et des Populations quant aux vertus du dialogue franc et de la concertation sérieuse.

En ce qui concerne la zone de paix et de coopération de l'Atlantique sud, le Gouvernement guinéen appuiera tous les efforts pouvant permettre la réalisation des objectifs de la Déclaration contenue dans la résolution A/41/11. C'est dans ce contexte que notre pays a participé à la réunion de Rio de Janeiro, dont le document final symbolise la détermination des Etats de l'Atlantique Sud à faire de cette région une véritable zone de paix et de coopération.

Paradoxalement, à ce réconfort suscité par les développements positifs récents, s'oppose le tableau plutôt sombre de la situation économique internationale, eu égard aux difficultés sans cesse croissantes que connaissent les pays en développement en général, et les Etats africains en particulier.

En effet, nonobstant les grands sacrifices consentis par ces derniers dans leurs différents programmes de réajustement structurel, ils n'ont pas pu encore tirer les avantages auxquels ils sont en droit de s'attendre, même si, sur le plan interne, ils ont enregistré une légère hausse de leur produit intérieur brut et un certain accroissement de la production alimentaire.

En tout état de cause, nous constatons non sans inquiétude que les flux financiers se raréfient. La tendance est plutôt au transfert des capitaux du Sud

M. Traoré (Guinée)

vers le Nord. En effet, les investissements étrangers, qui représentent pour nos économies la bouffée d'oxygène salvatrice susceptible de réaliser une certaine accumulation nationale pour le développement, s'amenuisent.

Une lueur d'espoir était apparue, lorsque la communauté internationale avait fait preuve de compréhension et de volonté politique, en adoptant le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique.

L'évaluation de la mise en oeuvre de ce programme ne laisse pas encore entrevoir d'actions concrètes, bien que quelques institutions internationales aient manifesté une certaine disponibilité.

La situation du service de la dette est défavorable, tandis que les inégalités dans les échanges internationaux s'aggravent.

Il y a lieu de se réjouir des conclusions de la septième CNUCED qui, quoique de portée restreinte, ont mis l'accent sur ces insuffisances, tout en invitant nantis et pauvres à poursuivre les négociations pour le moment dans l'impasse, en vue de générer une croissance soutenue et durable de l'économie mondiale.

En Afrique soudano-sahélienne, les calamités naturelles comme l'invasion des acridiens et les inondations compromettent en tout premier lieu la production alimentaire et amenuisent le volume des exportations des produits de base, déjà dépréciés par des échanges non équivalents.

C'est pourquoi il est essentiel d'avoir une vue d'ensemble de ces différentes tendances économiques et sociales et de souligner l'interdépendance de plus en plus grandissante dans les relations économiques internationales.

En définitive, dans le monde multipolaire où nous vivons, l'équilibre physique de notre planète ne peut se réaliser sans une volonté politique alliée à une approche réaliste de la part de la communauté internationale.

Il vous souviendra qu'une initiative heureuse avait été prise par le Secrétaire général de l'ONU en 1986, concernant la mise en place d'une stratégie permettant de lutter contre les dégâts subis par l'environnement, à travers le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Cette décision trouve son fondement dans l'attention toute particulière accordée aux problèmes de l'environnement dans le monde, et singulièrement dans les pays africains confrontés à une avancée inquiétante du désert, à cause de la déforestation, de la pratique des cultures extensives, et d'autres facteurs de dégradation.

M. Traoré (Guinée)

Un autre phénomène écologique, celui-là encore plus pernicieux, menace les pays en développement.

Si je prends la liberté d'en faire état, c'est précisément parce que mon pays, à l'instar de beaucoup d'autres, a été considéré comme un dépotoir par certains groupes de pays et sociétés qui trouvent en l'Afrique, encore une fois, un lieu de prédilection pour exorciser tous les mauvais sorts de ce monde.

Des mesures énergiques doivent être prises par la communauté internationale pour flétrir de telles attitudes qui compromettent dangereusement la diversité biologique, l'écosystème, et violent toutes les conventions internationales existantes en la matière.

Au-delà de sa volonté de coopération avec tous les pays du monde bien intentionnés, la République de Guinée, auant à elle, s'entourera de toutes les garanties juridiques conformes aux normes internationales et aux recommandations de l'OUA proscrivant la réédition de ce genre de situation sur son territoire national. Nous considérons que ces actions inhumaines contribuent à jeter le désarroi et la panique au sein de nos paisibles populations, tout en menaçant gravement les générations présentes et futures.

La promotion du respect des droits de l'homme et leur application universelle en favorisant à cette fin la coopération entre les Etats est l'un des objectifs fondamentaux de l'Organisation mondiale. Conformément à l'esprit et à la lettre de la Charte, les événements d'aujourd'hui sont la reconnaissance même du rapport étroit qui existe entre le respect des droits de l'homme et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le fait que, par des efforts acharnés, l'Organisation des Nations Unies soit parvenue à établir un ensemble de principes et de règles internationalement reconnus en ce qui concerne les droits de l'homme, est à mettre au nombre de ses succès les plus remarquables.

Pour nous, l'une des tâches essentielles de l'Organisation des Nations Unies est de prendre des mesures efficaces contre les violations massives et flagrantes des droits de l'homme, violations qui constituent en fait une menace pour la paix et la sécurité internationale. Le non-respect du droit des peuples à l'autodétermination, les pratiques et les politiques humiliantes inspirées par le racisme, l'apartheid ou tout autre motif, exigent de notre organisation et de chacun des Etats Membres l'adoption d'une position ferme et des mesures adéquates.

Le postulat selon lequel il faut respecter et mettre en application les droits de l'homme, est, nous en sommes convaincus, un acquis essentiel de notre

M. Traoré (Guinée)

civilisation, une valeur commune à l'humanité que nous avons tous créée et que nous devons préserver et enrichir.

L'Organisation des Nations Unies a fait ses preuves en tant que forum universel irremplaçable dont le rôle central a permis de résoudre certains conflits et d'élargir les fondements de la démocratie, de la paix, de la sécurité et du développement.

Elle renferme dans sa charte des règles et des principes généraux qui doivent servir de références permanentes dans nos démarches collectives et individuelles.

Toute conception opposée au multilatéralisme sape la notion de l'interdépendance des nations et occulte la volonté de coopération.

c'est par elle et en elle que tous les Etats, petits ou grands, riches ou pauvres, peuvent contribuer efficacement à l'avènement d'un monde libéré de la méfiance et de la terreur, à condition que ses structures et ses modes de fonctionnement soient adaptés aux réalités du monde contemporain.

Si l'incertitude d'un lendemain meilleur a poussé certains sceptiques à comparer le bonheur sur cette terre à un mirage ou encore à l'horizon qui recule au fur et à mesure que nous nous en rapprochons, ma délégation, quant à elle, ose quand même espérer, à l'orée de ce troisième millénaire, que l'espèce humaine fournira le sursaut de conscience nécessaire pour que se réalise, intense et éternelle, dans tous les coeurs désabusés, la condition primordiale de l'existence de l'homme qu'est la soif de vivre libre dans la paix.

M. GARCIA RODRIGUEZ (Chili) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, au nom du Gouvernement et du peuple chiliens, je vous adresse toutes nos félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que vous ferez honneur à l'Amérique latine dans l'accomplissement de vos fonctions, et que par ailleurs vous apporterez une contribution importante au déroulement et au succès des travaux de cette session de l'Assemblée. Le Chili se félicite tout particulièrement de voir le Ministre des affaires étrangères de la République argentine - une nation à laquelle nous sommes unis par la géographie, l'histoire, la culture et une vocation de paix identique et partagée - présider nos travaux.

Nous adressons également nos félicitations au secrétaire général et à ses collaborateurs, dont l'activité intense a permis cette année à l'Assemblée de discerner des signes prometteurs de rapprochement d'une paix internationale plus grande.

Dans cette intervention, je ferai part du point de vue de mon gouvernement au sujet de certaines des questions qui occupent la communauté internationale, pour ensuite me référer tout particulièrement au Chili, compte tenu des événements importants qui marquent actuellement notre vie nationale.

Nous constatons avec satisfaction que la cause de l'ordre et de la paix s'est renforcée. L'an dernier, dans cette même salle, nous avons formulé l'espoir de voir la nouvelle relation qui s'instaure entre les Etats-unis et l'Union soviétique engendrer des effets bénéfiques pour toute la communauté internationale. Les accords stratégiques conclus cette année sont encourageants et, avec les autres nations du monde, nous attendons les nouveaux progrès que ces puissances pourront réaliser. Nous espérons également que leur conception de la paix et d'une coexistence respectueuse et constructive sur le plan international les amènera non seulement à défendre leurs propres intérêts mais également à favoriser un développement international juste et équilibré, en demeurant conscients de leur importance sur la scène internationale. Nous espérons également que ce nouvel esprit de paix représentera la fin de l'hégémonie et de l'interventionnisme et que toute tentative de violence, toute aide à la violence cesseront - je songe au soutien, dont l'origine connue a été dénoncée, apporté dans mon pays à des groupes terroristes.

Nous nous félicitons également du retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan, des négociations quadripartites entre Cuba, l'Afrique du Sud, les Etats-Unis et l'Angola en vue de préparer l'évacuation des troupes cubaines de

M. Garcia Rodriguez (Chili)

l'Angola, de l'application de la résolution 435 (1978) prévoyant l'indépendance de la Namibie; du cessez-le-feu convenu entre l'Iran et l'Iraq et des récentes informations relatives à un accord entre les parties dans la région du Sahara occidental.

Ces faits encourageants font partie d'un processus qui doit se poursuivre sans relâche jusqu'à ce qu'il soit en mesure de mettre fin comme nous l'espérons à de si longues épreuves. Dans ce processus, le Secrétaire général de l'Organisation a déployé des efforts qui méritent notre reconnaissance et qui doivent servir de base à de nouvelles réalisations conformes aux plus nobles principes de la Charte des Nations Unies.

Nous souhaitons également que de nouveaux progrès viennent s'ajouter à ces résultats tant dans le domaine de l'environnement que de la dénucléarisation, de l'espace extra-atmosphérique, du libre échange, du SOUS-développement, du terrorisme, du trafic des stupéfiants et de tous les problèmes que l'humanité doit résoudre afin d'assurer le bien international commun.

Toutefois, certaines situations qui affectent encore certaines nations et certains peuples ne sont pas encore résolues et continuent de nous préoccuper.

Nous sommes affligés de constater que la vie des peuples du Moyen-Orient continue d'être marquée par la violence. Nous partageons leur douleur, car ils sont nombreux les descendants des peuples arabes et d'Israël qui font partie de la société chilienne et qui sont aujourd'hui des éléments dynamiques et intégrés à notre nation.

Nous réaffirmons l'importance de l'application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et la nécessité de faire preuve de réalisme afin d'apporter de nouvelles améliorations aux justes accords qui reconnaissent le droit du peuple palestinien à constituer un Etat souverain garantissant la paix et la sécurité de tous les peuples de la région, y compris Israël, afin qu'ils puissent vivre à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

C'est avec une égale tristesse que nous voyons se poursuivre la tragédie du peuple libanais et nous voulons espérer que le nouveau climat international contribuera à mettre fin à ce drame grâce à une solution satisfaisante pour toutes les parties en cause.

Nous déplorons de voir se prolonger la tragédie du Kampuchea, dont le peuple a été douloureusement attaqué. Ce pays a été envahi avec une violence continue par un satellite de l'impérialisme soviétique. Le Chili appuie ce peuple courageux dans sa résistance contre l'envahisseur.

M. Garcia Rodriguez (Chili)

Nous nous associons à l'appel lancé par les ministres des affaires étrangères de l'ANASE au mois de juillet dernier, tendant à rechercher une solution rapide à la question du Kampuchea et à mettre fin à la menace qui pèse sur la stabilité de la région.

Nous saluons la République de la Corée du Sud et ses 40 ans de vie indépendante et les efforts qu'elle a déployés pour unifier son peuple. Nous nous félicitons de l'appel lancé par le Président de la Corée du Sud en faveur du dialogue entre les deux Corées et du vœu de son gouvernement de voir les deux Corées devenir membres de cette organisation.

Dans notre continent, nous nous sentons solidaires des problèmes des peuples de l'Amérique centrale, région victime, depuis la ans de l'influence d'idéologies étrangères. Nous reconnaissons les efforts de paix qui ont été réalisés par les nations de l'Amérique centrale. Nous espérons que le désir renouvelé de pacification qui a été annoncé à la communauté internationale et auquel j'ai fait allusion précédemment se reflétera dans cette région, afin que règne la tranquillité à laquelle a droit l'Amérique centrale, une région qui de par ses principes de liberté, son origine historique et son amitié traditionnelle entretient des liens très étroits avec le peuple chilien. Nous réaffirmons par ailleurs notre refus constant d'adopter une attitude politique et sociale qui reflète une discrimination quelconque pour des raisons raciales ou religieuses. Dans ce contexte, nous rejetons également l'apartheid et toute manifestation qui porte atteinte à l'égalité des droits de l'homme.

Nous maintenons notre politique traditionnelle d'appui à une décolonisation authentique. En notre qualité de membres du Comité spécial de décolonisation, nous avons favorisé l'action de ce comité dans le cas de la Nouvelle-Calédonie. Nous sommes heureux de constater, dans l'action entreprise par la Puissance administrante, des signes positifs qui devraient aboutir à l'autodétermination légitime du peuple de ce territoire.

De même, en tant que membres du Conseil pour la Namibie, nous continuerons à appuyer l'application de la résolution 435 (1978). Notre action au sein de ce conseil a pris une signification particulière cette année à l'occasion de la visite qu'une délégation de ce conseil a rendue au Chili, et qui nous a permis de préciser notre position et de renouveler notre offre de coopération technique consistant à former des experts namubiens dans divers domaines de la formation professionnelle.

M. Garcia Rodriguez (Chili)

Nous nous unissons au monde civilisé pour condamner et répudier le terrorisme. C'est un fléau qui affecte toutes les sociétés, qui porte atteinte à la vie normale des citoyens, de leurs familles et de leurs biens. Les actes terroristes, et je le dis en me fondant sur l'expérience de mon propre pays, détruisent ou mutilent l'être humain, démolissant en quelques minutes ce qui a coûté à une nation plusieurs années d'efforts.

M. Garcia Rodriguez (Chili)

En outre, ces actes sont bien souvent orchestrés à des fins impérialistes ou d'expansionnisme idéologique, afin de compromettre l'intégrité des nations et de mettre en péril leur souveraineté.

Le monde sait qu'il existe une transnationale du terrorisme qui bénéficie toujours de l'appui ouvert ou clandestin de certains Etats. D'autre part, les liens odieux, qui parfois existent entre le terrorisme et les trafiquants de drogue, unissent ces deux éléments destructeurs de la coexistence sociale saine. Il est indispensable que la communauté internationale réagisse de manière coordonnée et résolue, au plus tôt et avec la plus grande détermination, pour éradiquer ces maux qui nous menacent d'anéantissement. L'une des preuves des objectifs de paix que certaines puissances proclament consisterait à démontrer leur aptitude à faire de l'élimination de ce fléau une réalité.

Nous partageons résolument la cause des droits de l'homme et réaffirmons la coopération que nous avons toujours apportée à cette cause, conformément à la responsabilité que l'Organisation doit assumer à cet égard. Nous le faisons à l'occasion du quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et ce, malgré la discrimination manifeste dont nous avons été victime.

Nous voulons que les droits de l'homme soient efficacement protégés. Pour cela, il est indispensable de modifier en profondeur les instruments et la conduite adoptée par les Etats dans leur approche de la question.

L'expérience souligne la nécessité de créer des instruments juridiques et de procédure à caractère universel, dépourvus de tout contenu politico-idéologique, qui garantissent la non-discrimination, assurent l'objectivité et préservent le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats.

La politisation de la question des droits de l'homme a eu pour effet de dénaturer leurs objectifs élevés et nobles. Son utilisation à des fins politiques ou pour exercer une pression injustifiable a conduit à prendre des mesures à l'évidence erronées, à commettre certaines omissions et à garder le silence sur certaines questions. D'où le risque de compromettre les bases d'une entente pacifique et appropriée entre les peuples et de mettre en péril la cause même des droits de l'homme et des valeurs authentiques qu'elle incarne.

Nous partageons également les inquiétudes que suscite la situation économique mondiale, et en particulier les craintes des pays en développement. Ces dernières années, ceux-ci ont subi le double effet de la détérioration des termes de l'échange, du niveau élevé des taux d'intérêt réels et de l'absence d'un traitement

M. Garcia Rodriguez (Chili)

efficace et réaliste des problèmes nés de la récession du début de la décennie et de l'endettement extérieur.

Le sort des pays en développement est étroitement lié aux possibilités d'expansion du commerce international. Ainsi, les mesures protectionnistes et le non-respect des engagements multilatéraux en matière de libéralisation du commerce auxquels nous assistons dans les pays les plus développés sont pour nous source d'inquiétude.

Le protectionnisme restreint les relations internationales dans un monde moderne, exacerbe les différences existant au sein de la communauté mondiale et réduit l'aptitude des débiteurs à s'acquitter de leurs obligations financières.

Nous attendons beaucoup de l'issue de l'Uruguay Round de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), toutefois nous ne pouvons attendre pour démanteler les barrières protectionnistes que s'achève cette nouvelle série de négociations, ni même l'invoquer pour gagner du temps.

Le problème de la dette extérieure, dans ses dimensions politiques, sociales et économiques multiples, exige, par ailleurs, qu'aussi bien les pays débiteurs que les nations développées assument leur part de responsabilité. Les premiers, en procédant à des ajustements internes et à des réformes en vue de renforcer leurs économies; les secondes, en freinant leurs tendances protectionnistes et en coopérant plus efficacement avec les pays débiteurs.

Pour les pays qui comme le nôtre ont libéralisé leur économie et procédé à un ajustement interne significatif, en pleine conformité avec nos engagements, les projections du commerce international, le protectionnisme et l'endettement sont d'une importance indéniable sur laquelle nous devons insister.

Nous partageons avec les nations en développement et industrialisées une destinée commune. Nous recherchons un ordre économique grâce auquel chaque pays pourra se développer. L'avenir de l'humanité exige que cette croissance soit équilibrée. Ne pas y participer et ne rechercher que des avantages à court terme reviendrait à fermer les yeux sur l'avenir.

En refermant ce premier volet de mon intervention, je forme le vœu que la société mondiale entendra l'appel profond lancé par S. S. le Pape Jean-Paul II qui, dans sa dernière encyclique, a souligné que la solidarité entre les nations doit répondre à leur interdépendance naturelle afin de conquérir un ordre international de paix et de justice. Nous espérons que cette assemblée nous mènera à ce si noble objectif.

M. Garcia Rodriguez (Chili)

J'aimerais maintenant en venir au Chili. Le moment me paraît opportun de le faire.

Sur la scène internationale, on a voulu dénaturer la réalité politique du Chili. On s'est refusé à croire aux affirmations de mon pays, et c'est un jugement injustifié et sans fondement qui a été porté sur le processus institutionnel que nous avons commencé à mettre en oeuvre. Encore et encore, nous avons dénoncé et condamné les tentatives répétées d'ingérence dans nos affaires intérieures. Nous n'acceptons pas que l'on cherche de l'extérieur à influencer sur le processus politique engagé au Chili.

Comme l'histoire en témoigne, les crises graves subies par certains peuples ont eu bien souvent pour origine des tentatives colonialistes ou des interventions étrangères. Les principes fondamentaux de coexistence internationale et les attributs de la souveraineté nationale sont toujours gravement compromis chaque fois qu'il y a de l'étranger ingérence dans la vie politique libre et privée d'une nation.

Le peuple chilien prendra dans quelques jours une décision politique de la plus haute importance pour son cheminement institutionnel vers la démocratie. Par la volonté du Gouvernement et des citoyens, le processus politique actuel touche à sa fin. Un régime de gouvernement, conforme aux normes permanentes de la constitution politique approuvée par le peuple en 1980 et comportant un système démocratique conforme aux valeurs et aux principes chrétiens et occidentaux, est sur le point de naître. Mon intervention devant cette assemblée coïncide avec cet événement historique de notre vie nationale, aussi convient-il de procéder à une évaluation objective de la situation afin de mieux comprendre les liens qui nous unissent et atteindre nos objectifs communs de progrès.

Il est utile, voire approprié, de rappeler que le Gouvernement chilien a hérité en 1973 d'une nation qui se trouvait au bord de la désintégration matérielle, qui était sur le point de perdre son identité nationale et qui courait le risque grave de se voir privée de sa souveraineté. C'était un pays dont la situation politique, juridique, économique, sociale et morale était en faillite. Les institutions de la République avaient été gravement érodées ou bafouées. L'économie de la République était détruite, les sources de production paralysées et les réserves internationales épuisées. La société chilienne était en crise. Les valeurs supérieures et permanentes de la nation étaient menacées.\*

---

\* Le Président assume la présidence.

M. Garcia Rodriguez (Chili)

Depuis lors, le gouvernement du Président Pinochet a entrepris une mission ardue et complexe: redonner au Chili des institutions démocratiques et ouvrir la voie à un progrès soutenu, qui va de pair avec le bien commun de la nation.

Progresser dans cette grande tâche a exigé le travail et les efforts des Chiliens. Nous avons affronté les conditions négatives des crises et de la récession internationale, ainsi que les incompréhensions et les difficultés venant de ceux-là mêmes qui partagent nos principes et connaissent la nature de nos problèmes.

Ce travail acharné visait à doter le Chili d'une société vraiment libre, basée sur trois piliers fondamentaux qui se complètent réciproquement et simultanément : l'amélioration de la qualité de la vie des Chiliens, le développement social; une économie sociale de marché, le développement économique, et une démocratie participative solide, le développement politique.

Si un visiteur impartial, sans préjugés, se contente simplement de constater ce qui a été réalisé au Chili, il pourra apprécier les substantiels progrès du pays dans ces trois domaines.

En ce qui concerne la qualité de la vie et le développement social, les indices qui s'y rapportent sont éloquentes et les projections encourageantes. La forte augmentation de l'espérance de vie, la quasi-disparition de la dénutrition infantile grave et de l'analphabétisme, l'augmentation de la scolarisation, la diminution de l'extrême pauvreté, l'amélioration remarquable de l'urbanisation, la construction de logements à usage d'habitation, l'augmentation du nombre de propriétaires et la diminution du taux de chômage au point que nous sommes arrivés à des niveaux plus favorables que ceux observés dans les nations plus développées, ne sont que quelques-uns des signes des progrès sociaux que nous avons déjà réalisés, progrès qui seront encore améliorés pour le bien-être des Chiliens.

En ce qui concerne l'économie, les résultats obtenus ont fait l'objet de constatations élogieuses dans les milieux techniques spécialisés. Je ne mentionnerai que quelques exemples. Je rappellerai que le budget a été équilibré; l'inflation contrôlée, passant d'un pourcentage supérieur à 600 % par an à 5,9 % pour les huit premiers mois de l'année; la croissance du produit national a été maintenue pendant cinq années de suite; les exportations diversifiées, ce qui a modifié dans une large mesure notre condition antérieure essentiellement mono-exportatrice, les exportations ont augmenté globalement de plus de 500 %, grâce à la participation décisive du secteur privé; la dette extérieure a été négociée et son service diminué.

M. Garcia Rodriguez (Chili)

Sur le plan politique, nous avons toujours affirmé que le Chili allait restaurer le régime démocratique grâce à un processus de transition soigneusement planifié.

Dès 1980, année de l'adoption de la constitution politique actuellement en vigueur dans le pays, il a été stipulé qu'en 1988, le peuple serait appelé à prendre une décision souveraine, libre, à bulletins secrets et après information pour élire le mandataire qui assurera la présidence de la République lors du prochain mandat. Il a été également prévu qu'en 1989 seront élus au suffrage universel les sénateurs et députés qui feront partie des deux chambres du Congrès national. A cette fin et pour garantir pleinement la démocratie, les dispositions juridiques nécessaires ont été prévues et mises en pratique.

C'est ainsi qu'aujourd'hui le Chili a un système perfectionné d'inscription des citoyens sur les listes électorales. C'est ainsi qu'à cette date, près de 7 millions et demi de Chiliens sont en mesure de participer aux consultations électorales, 92 % du potentiel total du pays, pourcentage qui n'a peut-être jamais été atteint par des nations plus développées et auquel on n'était jamais parvenu au Chili.

De même, la législation relative aux modalités de vote et au scrutin garantit la régularité du processus électoral et de ses résultats. Le secret du vote est garanti, le scrutin est public et tous les partis politiques sont autorisés à procéder aux vérifications d'usage dans les bureaux de vote et devant les instances compétentes.

Les réclamations auxquelles pourraient donner lieu les consultations électorales seront examinées conformément aux règles s'y rapportant par un tribunal électoral politiquement indépendant.

Pour leur part, conformément à la législation sur les partis politiques, ceux-ci fonctionnent en nombre significatif dans le pays, participant quotidiennement et de façon permanente au débat politique, proposant leurs options et leurs arguments respectifs.

Outre la très grande liberté qui existe en matière de publicité électorale à la radio, dans les périodiques et la presse écrite, la loi a prévu des temps d'antenne gratuits sur toutes les chaînes de télévision, à des horaires et pour des durées identiques pour toutes les tendances qui se présentent devant les électeurs.

Quiconque se rendrait aujourd'hui au Chili, si tant est qu'il ne ferme pas les yeux, pourrait voir toutes les publications traduisant les tendances politiques les

M. Garcia Rodriguez (Chili)

plus diverses et, s'il ne se bouche pas les oreilles, pourrait entendre les innombrables émissions de radio qui diffusent des programmes sur les différentes options des partis.

En outre, l'état d'urgence qui s'était appliqué dans le pays a été levé malgré la persistance des activités extrémistes et, aujourd'hui, le droit commun s'applique totalement. Les dernières interdictions d'entrer sur le territoire, prises en vertu de l'état d'urgence maintenant levé, ont également été annulées. En somme, tous ces faits viennent confirmer la volonté absolue du Gouvernement et du peuple chiliens de restaurer pleinement la démocratie.

Dans ce contexte, le Chili avance vers le plébiscite qui aura lieu le 5 octobre, c'est-à-dire dans une semaine à compter d'aujourd'hui. Le plébiscite est une mode électorale que la Constitution politique ne permet qu'une seule fois et à titre exceptionnel. Son but a été de donner au Chili la possibilité d'apporter un appui majoritaire à la personne proposée pour le prochain mandat présidentiel, assurant ainsi dans les meilleures conditions le début du rétablissement des institutions démocratiques. Si cet appui est accordé, cela signifiera que le candidat élu, dans une élection directe, obtiendra plus de 50 % des suffrages, pourcentage qui traduit indiscutablement la volonté démocratique d'un peuple. Dans le cas contraire, au bout d'un an, le Président de la République sera élu conformément aux règles générales et permanentes de la Constitution.

C'est ainsi que le Chili assure son évolution constitutionnelle et politique. Cependant, nous n'ignorons pas qu'il reste encore des obstacles à surmonter. Nous savons que certains voudraient voir cesser ou échouer le processus institutionnel, qui ont déjà appelé à contester les résultats électoraux ou à en perturber les effets constitutionnels. Nous savons également que l'on continuera à vouloir défigurer la réalité chilienne par la désinformation, en donnant une image fautive et de faux résultats, et même en lançant dès à présent des accusations de fraude.

Malheureusement, certaines de ces attitudes discordantes semblent compter sur des appuis étrangers et s'efforcer de les obtenir. Le Gouvernement chilien n'hésitera pas à maintenir l'ordre pour assurer la libre expression électorale de ses citoyens.

La communauté internationale ne doit pas se tromper au sujet du Chili.

M. García Rodríguez (Chili)

La démocratie en cours de restauration au Chili est un système dans lequel la liberté politique et la liberté économique sont solidement unies au développement social. Il repose sur la conviction que c'est cette unité qui détermine sa solidité, le développement socio-économique permettant à l'homme d'être libre dans sa vie personnelle et sociale, et le développement politique le faisant participer au bien commun national.

Nous respectons pleinement la volonté de chaque nation et la manière dont chaque Etat gère ses affaires intérieures. Nous avons le droit de demander que ce respect soit réciproque.

Je me permets de terminer cette intervention en espérant que cette organisation qui nous unit saura répondre comme il convient aux aspirations de paix, de justice et de développement qui se font sentir si profondément dans le monde d'aujourd'hui, et qu'elle saura nous encourager à contribuer véritablement au bien commun international dont nous sommes tous les artisans.

M. PERES (Israël) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous féliciter de votre élection au poste élevé de président de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale. Je suis certain que la possibilité de rendre aux Nations Unies l'esprit de conciliation et de paix, qui est à l'origine de leur création dépendra largement de votre direction sage et avisée.

Lorsqu'il s'agit du Moyen-Orient, l'histoire doit précéder la diplomatie. La région a connu des époques de guerres et des âges d'or, des conquêtes militaires et la grandeur spirituelle. C'est au Moyen-Orient qu'une division invisible a vu les frustrations et les promesses triompher en un cycle imprévisible échappant à tout contrôle. Cependant, c'est l'homme qui a déclenché des vagues d'espoir et de désespoir. Ainsi, c'est l'homme qui a déterminé le cours de l'histoire.

Aujourd'hui, une fois de plus, la région se trouve face à un moment de choix humain.

Nous nous préparons à un monde de demain meilleur. Nous le préparons avec une vision de paix. Il s'agit de la vision de la fin d'une course aux armements vaine et économiquement dévastatrice, dérivant maintenant de manière inhumaine vers la guerre chimique et biologique. Les missiles balistiques ignorent les frontières. Les ogives chimiques ne distinguent pas les jeunes des vieux. Ceux qui sont assez fous pour les employer doivent reconnaître qu'ils créent également un danger pour eux-mêmes.

M. Peres (Israël)

C'est une vision qui permet de se concentrer sur des **percées** scientifiques et techniques, sur la terre et dans l'espace, de s'attacher aux besoins **de** la vie civile plutôt qu'aux besoins militaires, pour que les ressources gaspillées **dans** les armements soient investies dans des entreprises **créatrices**, allant du verdoisement de la terre à la purification des eaux, de l'éducation des jeunes enfants **aux** soins accordés **aux** personnes âgées.

C'est **la** vision d'une région dont la stabilité est **attrayante**; où la vie est hospitalière; où **la** **créativité** est **encourageante**; dont les besoins sont sérieusement traités par ceux qui cherchent à favoriser la stabilité et l'expansion du potentiel économique.

C'est la vision d'une région parvenue à l'âge **adulte**; c'est une région qui connaît le rapprochement **mondial**; une région prête à aborder ce qui paraissait insoluble jusqu'à maintenant afin d'offrir un avenir meilleur pour tous - **Juifs ou Arabes**; une région prête à respecter les différences entre **les** peuples sans **frapper** aucun de discrimination.

C'est une vision qui est une nécessité. C'est une vision qui est à notre portée.

Cependant, la fumée des feux d'hier reste dans l'air, et de nouveaux feux menacent d'assombrir l'horizon.

A moins **qu'** nous n'agissions de manière décisive pour changer de cap, la belligérance ne sera pas évitée. Nous devons tout faire **pour** que jamais plus un jeune homme ou une jeune femme ne meure dans une guerre que nous n'aurons su empêcher.

Que faut-il faire pour arriver à ce but?

Je commencerai **par** Israël.

Il y a trois ans Israël s'est adressé à l'Assemblée et a promis de se consacrer à la recherche de la paix. Cette promesse ne reposait pas seulement sur une détermination mais également sur une conviction : au nord, la guerre pouvait prendre **fin**; au sud, la paix pouvait être préservée et **entretenu**; et, à l'est, les bases pouvaient être jetées **pour** que s'amorcent des négociations sérieuses.

Dans ces trois directions, nous avons fait des efforts pour honorer notre engagement.

Au nord, nous avons mis **fin** à notre présence au Liban. Nous sommes aujourd'hui hors du Liban, de son sol et de sa politique. Notre seul souci **est** de veiller à ce **que** le Liban ne serve plus de base à des activités hostiles à notre égard.

M. Peres (Israël)

Au sud, nous avons repris nos relations avec l'Égypte, qui a depuis rétabli une représentation diplomatique entière en Israël. Nous avons constaté que, sous le ferme leadership du Président Moubarak, l'Égypte s'est vouée au progrès dans le pays et à la paix dans la région, reprenant son rôle central dans le monde arabe sans renoncer à sa stratégie de paix.

A l'est, nous avons connu des espoirs et des frustrations. Il y a moins d'un an, avant que les choses ne tournent mal, la Rive occidentale a cessé d'être le centre d'un violent débat pour devenir le centre d'efforts diplomatiques. Il est important de souligner qu'en avril 1987, une diplomatie énergique et novatrice a élaboré le cadre de négociations connu sous le nom de "document de Londres". Il représentait un cadre internationalement appuyé et non contraignant en vue de négociations directes.

Malheureusement, tout en restant viable, cet effort n'a pas encore abouti. L'absence de progrès, hélas, s'est accompagnée de nouveaux actes de violence. A tort, les Palestiniens ont frappé sur la porte de l'avenir avec des pierres à la main. s'ils avaient frappé avec un message de paix, ils auraient suscité une situation toute différente.

En fait, les Palestiniens doivent reconnaître qu'il est possible d'assurer leurs droits légitimes, mais pas au détriment de la sécurité d'Israël. Les aspirations des Palestiniens et la sécurité d'Israël ne sont pas nécessairement incompatibles.

M. Peres (Israël)

La paix est pour Israël d'intérêt national. Nous avons l'assurance que les forces de défense israéliennes ont la capacité de défendre notre pays, en dissuadant tout agresseur et en l'écrasant s'il le faut, mais nous considérons que l'instauration de la paix par la voie de la diplomatie représente la plus grande des victoires. Mon pays n'a jamais cédé à la pression de la guerre, il ne cédera jamais à la violence. Dans les négociations de paix, nous défendrons avec fermeté les intérêts de notre sécurité. Cependant, nous sommes disposés à un compromis historique avec nos voisins. Au cours de 40 années, nous avons édifié notre force pour ne pas négocier comme des faibles. Aujourd'hui, nous sommes assez forts pour négocier en faveur de la paix.

Israël n'a pas l'intention de nuire au peuple palestinien. Israël n'a aucun désir de dominer sa vie ni d'attenter à sa fierté. Nous sommes disposés à négocier avec lui, équitablement, librement, sur un pied d'égalité, une base commune qui respecte les besoins des uns et des autres à partir de laquelle les Palestiniens pourront jouir de leur identité et les Israéliens de la sécurité dans la paix.

Nous sommes disposés à mener des négociations en vertu du seul cadre réaffirmé cette semaine au cours de la rencontre trilatérale présidée par le Président Reagan, et avec la participation du ministre égyptien des affaires étrangères et accepté par les pays arabes, de même que par tous les membres permanents du conseil de sécurité : c'est-à-dire les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, qui demandent un compromis territorial et des frontières sûres. Tel est aujourd'hui le seul terrain d'entente existant.

Nous sommes prêts à honorer ces engagements, mais nous voulons aussi que ce que nous attendons de nos voisins soit bien clair. En effet, la paix est possible, mais pas unilatéralement; l'accomodement est possible, mais seulement grâce à un effort mutuel. Nous attendons du monde arabe une voix qui se prononce clairement pour la paix. Combien de temps le désir de paix peut-il être considéré comme un mot de passe, comme si nous vivions dans un milieu clandestin? La volonté de paix doit sonner haut et clair, pour que les sceptiques en soient témoins, pour que les optimistes réagissent. Nous attendons du monde arabe qu'il comprenne qu'il n'y a pas de paix indirecte. La paix est censée renforcer - non pas saper - la liberté et la sécurité pour tous les intéressés.

M. Peres (Israël)

Nous comptons que le monde arabe, **y compris** les Palestiniens, renoncera à mêler ces deux contraires, les belles promesses et la violence pleine d'amertume. Une politique de "ni guerre, ni **paix**", tout comme la **politique** qui prétend les **combina**, est en fait un faux-fuyant. Il faut choisir: payer le prix de la paix ou se **résigner aux coûts** de la guerre.

Nous devons tous reconnaître que les réalités ont **changé**. Ce qui **avait** été rejeté au moment où on l'avait offert, ce qui a été condamné **par** la guerre, ce qui aurait été possible, tout cela **appartient** au passé. En 1988, les lignes de 1947 n'existent plus. Après la guerre des Six-jours, il ne faut guère s'attendre à ce qu'Israël retourne **aux** lignes d'où on l'a attaqué. Etre prêt au compromis **territorial** ne signifie **pas** être prêt aussi au compromis sur la sécurité

Pour réaliser une percée il faut comprendre que la paix est une question de **choix**; c'est le résultat de décisions, c'est le produit d'un compromis historique. Aucune formule vague ne peut **remplacer** une **stratégie** claire pour briser avec le passé. Passer à un prétendu gouvernement en exil; revenir sur la résolution de partage, la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, c'est se faire de nouvelles illusions. Essayer d'ajouter ou de retrancher quoi que **ce** soit à la seule base communément acceptée de **négo**ciations détruira fatalement le cadre existant sans en créer un nouveau. Si nous refusons la guerre, la violence, le terrorisme et la pression, nous pouvons nous **acheminer** vers un accomodement.

**Aux** Palestiniens, je dois dire en toute franchise: la violence ne paie **pas**. En évitant les **négo**ciations, ils se privent de tout espoir. Car il n'y a guère de **chance** de compromis avant, ou sans, un libre **processus** de négociation.

**Bien** que nous ne puissions convenir d'avance de l'issue des **négo**ciations, nous pouvons cependant **convenir** du **processus** qui nous permettra d'avancer : des **négo**ciations sans limites, sans pressions, exigences ni menaces. Alors, les Jordaniens, les Palestiniens, tout comme nous-mêmes, pourront formuler leurs aspirations et leurs **réclamations** au fur et à mesure qu'ils s'efforceront de trouver un équilibre entre des aspirations contradictoires **pour** répondre à l'appel de la paix. Nous sommes prêts à entamer des **négo**ciations avec la **Jordanie** et avec des représentants authentiques du peuple palestinien qui soient des hommes de paix et non des **hommes** de violence afin de régler nos divergences avec la Jordanie et de résoudre le problème palestinien sous tous ses aspects. **Nous** sommes prêts à **négo**cier avec une délégation jordan-palestinienne conjointe. Cependant, comme la paix ne se fera certainement pas d'un seul coup, nous **sommes** disposés à engager des

M. Peres (Israël)

**négociations** sans conditions **préalables** avec une délégation jordanienne ou une délégation palestinienne. Nous espérons que les Palestiniens ne feront pas reculer les perspectives de paix; et nous espérons que la Jordanie - indépendamment de ses rapports avec eux - ne retardera pas non plus les négociations.

Je voudrais **exprimer** la reconnaissance de mon **peuple** aux Etats-Unis, à leurs dirigeants, à leurs institutions, pour leur soutien ferme et constant. Les Etats-Unis nous ont ainsi permis de garantir notre sécurité. Ils nous ont encouragés, comme ils ont engagé nos voisins, à entamer des négociations politiques.

L'initiative Shultz qui demande **aux** parties d'engager des négociations directes et de **négoier** une solution juste et **équitable**, demande également aux membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies d'éviter d'imposer des solutions, de s'abstenir d'exercer des pressions et de servir la paix. Cette **initiative**, qui prévoit des négociations directes entamées dans un cadre international non coercitif, **peut** encore être examinée.

Au cours d'une **rencontre** au début de la semaine, nous avons eu la possibilité de réexaminer les perspectives de **paix** et nous avons été rassurés de constater que l'hôte, le Président Reagan, et ses **invités** d'Egypte et d'Israël étaient unanimes pour **dire** que rien ne saurait remplacer un **effort** soutenu en faveur de la **paix**, et que **tous** les **participants** sont décidés à donner aux quelques mois à venir un contenu approprié.

Je voudrais exprimer **l'espoir** que la politique adoptée par l'Union soviétique sous la direction de Mikhaïl Gorbatchev mènera à un monde où il y ait plus de charrues et moins d'épées.

Moscou a pris certaines mesures, partiales et limitées certes, mais importantes. Des prisonniers de Sion ont **été** remis en liberté. Le nombre de Juifs autorisés à émigrer a augmenté. Des **groupes** consulaires ont été installés respectivement en Union soviétique et en Israël. Nous avons pris acte des déclarations émanant de Moscou qui demandaient à toutes les parties au Moyen-Orient d'adopter des attitudes réalistes dans le but de démilitariser les relations internationales.

Qu'il me soit permis d'exprimer **l'espoir** de mon **peuple** que l'autonomie culturelle annoncée par l'Union soviétique permettra à nos frères juifs de prier Dieu dans leurs synagogues, d'enseigner à leurs enfants l'histoire du peuple juif, de **s'exprimer** dans la langue de leurs aïeux, et de se mettre en route vers la Terre promise.

M. Peres (Israël)

Alors que nous suivons avec admiration et respect la République populaire de Chine ~~remanier~~ son propre destin, nous espérons qu'elle saisira ~~cette~~ occasion pour appuyer un cadre non coercitif ~~pour~~ les négociations arabo-israéliennes et normaliser ses relations avec l'Etat d'Israël.

Il n'y a rien dans l'histoire de notre région ni dans la situation actuelle qui nous interdise de connaître un avenir différent. Dans une ère de paix et de coopération, la dynamique industrielle de l'Extrême-Orient, la communauté économique de l'Europe, la libre entreprise, l'entreprise de liberté des Etats-Unis et la capacité de l'Union soviétique à introduire le glasnost, tout cela peut s'appliquer au Moyen-Orient. Nous ~~pouvons~~ profiter de l'exPérience des autres. Nous pouvons ajouter ce qui nous est propre et offrir à notre jeune génération une aube de prospérité dans la paix.

Pour mieux préparer notre région à s'engager sur la longue route vers la paix, nous suggérons ce qui suit à toutes les parties intéressées : que ceux qui souhaitent favoriser la paix et la stabilité au Moyen-Orient décident un moratoire sur toutes les menaces ou actes de violence; que ceux qui souhaitent favoriser les négociations de paix arabe-israéliennes encouragent et facilitent la tenue rapide de ces négociations dans un cadre non coercitif, à l'abri d'une reprise de la course aux armements et de toute pression ~~extérieure~~; que ceux qui se sont voués à la cause de la paix au Moyen-Orient réaffirment leur adhésion à la seule base généralement acceptée pour ces négociations - les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité - la renonciation à la violence et à la terreur, et la reconnaissance des droits de tous les peuples et de tous les Etats de la région à la liberté, à la dignité, à la paix et à la sécurité.

Pour terminer, je voudrais revenir sur une autre question qui nous tient très à coeur. Comme nous l'avons si souvent dit dans le passé, aujourd'hui nos frères au Yémen, en Syrie, en Iran et ailleurs, n'ont ni le droit à notre héritage commun ni la liberté de partir en Israël. Nous demandons aux gouvernements de ces pays de respecter les droits fondamentaux de l'homme. Nous demandons également à tous les gouvernements de rejeter l'assertion honteuse selon laquelle le sionisme est du racisme, déclaration qui montre une méconnaissance totale du sionisme et une méconnaissance dangereuse du racisme.

M. Peres (Israël)

Il Y a 40 ans, le fondateur de notre Etat, David Ben-Gourion, dans un contexte du bouleversement de la guerre et de la renaissance, a présenté notre déclaration d'indépendance, dans laquelle il était dit:

"Nous tendons la main de la paix et du bon voisinage à tous les Etats voisins et à leurs peuples, et nous les invitons à coopérer avec la nation juive indépendante dans l'intérêt commun de tous."

Israël à 40 ans, fier de ses réalisations nationales, confiant quant à son avenir, renouvelle cet appel aujourd'hui: nous tendons la main de la paix à tous nos voisins, peuples et Etats, au moment où nous sommes prêts à modifier le cours de l'histoire du Moyen-Orient. Au carrefour trop bien connu de l'espoir et du désespoir, nous sommes convaincus que c'est à nous de choisir.

Très opportunément, cette semaine notre peuple célèbre la fête de Succoth, la fête des Tabernacles, et nous prions ensemble :

"Etends sur nous le tabernacle de ta paix•••

Que celui qui fait la paix dans les cieux fasse la paix pour nous•••

Nous en avons besoin; nous pouvons aider à la faire."

M. TINDEMANS (Belgique) : Monsieur le président, je tiens à vous adresser les très sincères félicitations de la Belgique pour votre élection à la présidence de cette quarante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Votre élection constitue, à mes yeux, un hommage international à votre personne et, à travers vous, à votre pays, l'Argentine, qui a opté résolument pour la démocratie et qui s'emploie à la consolider. Je fais pleinement confiance à votre expérience et à vos qualités qui, grâce à la collaboration constructive de toutes les délégations, vous permettront de mener à bien nos travaux, auxquels d'ailleurs ma délégation apportera toute sa contribution.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour remercier votre prédécesseur, M. le Ministre Florin, pour la manière exemplaire dont il a dirigé la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale, dont les activités ont été particulièrement intenses.

Je tiens aussi, plus que jamais, à rendre hommage au secrétaire général des Nations Unies, à son inlassable dévouement et à son engagement personnel en faveur de cet idéal commun qu'est la recherche constante de la paix mondiale fondée sur la dignité humaine. A de nombreuses reprises, et tout récemment encore lors de notre dernière rencontre à Bruxelles, j'ai pu me rendre compte personnellement combien son action mérite notre estime et, surtout, notre appui total.

M. Tindemans (Belgique)

Je m'associe pleinement aux conclusions de son rapport annuel, un document aussi complet ~~que~~ remarquable, qui invite les gouvernements à mieux s'adapter à une situation internationale en changement, ce qui permettrait d'utiliser notre organisation avec plus de détermination et à meilleur escient.

Je partage d'autant plus cette opinion que ces idées centrales ont servi de fil conducteur aux propos que j'ai tenus à cette tribune au cours de ces dernières années. Je suis, pour ma part, persuadé qu'une solidarité internationale plus affirmée permettra d'étendre le champ d'action multilatéral des Nations Unies à un moment où il se confirme combien les problèmes et les défis que la communauté internationale affronte revêtent un caractère universel et sont interdépendants.

Mon collègue grec, M. Papoulias, en sa qualité de président en exercice du Conseil des ministres de la Communauté européenne, a exposé hier les vues des 12 Etats membres sur l'ensemble des questions internationales. Ce discours témoigne de la volonté des pays européens de s'exprimer d'une seule voix sur la scène internationale.

M. Tindemans (Belgique)

La Belgique est, pour sa part, convaincue qu'un recours accru au règlement multilatéral des problèmes contribuera à asseoir davantage l'autorité, le prestige et le rôle irremplaçable de l'Organisation des Nations Unies.

Membre fondateur de celle-ci et signataire de la Charte de San Francisco, mon pays ne peut que se réjouir de l'émergence de signes tangibles qui montrent que notre organisation est prête à nouveau à assumer pleinement sa vocation. En effet, des conflits qui menacent la sécurité de continents entiers sont aujourd'hui à la veille de trouver des solutions pacifiques, soit par l'intervention directe de l'ONU, soit par des efforts déployés sous son égide.

Cette vitalité renouvelée ne peut se concrétiser qu'avec la collaboration active, individuelle et collective de tous ses Membres, et en premier lieu celle des pays dont l'influence sur les relations internationales est prépondérante. Il ne suffit pas, en effet, de proclamer haut et fort la valeur des principes de la Charte; l'essentiel est que celle-ci soit loyalement et intégralement appliquée par tous, sans exception. Comme l'ont montré certains progrès récents, seule la volonté politique de ses Membres et, en particulier, celle des grandes puissances, permet une intervention efficace des Nations Unies là où elle est nécessaire et, réciproquement, tout renforcement de l'ONU est profitable à chaque membre de la communauté internationale. Cette interaction est donc avantageuse pour tous mais ne peut être amorcée que par la démonstration de la bonne volonté de tous.

Accroître la capacité d'action de l'Organisation, c'est la mettre en mesure de réaliser des objectifs aussi essentiels que la consolidation de la paix et de la sécurité internationales, le développement économique et social et la promotion des droits de l'homme, de rencontrer les véritables défis de notre temps: c'est-à-dire contribuer à résoudre la crise de l'endettement des pays en voie de développement, aider les peuples les plus démunis, lutter contre la pauvreté sous toutes ses formes, l'analphabétisme, la faim, l'oppression, l'intolérance, toutes les violations des droits fondamentaux de l'homme.

Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation de 1983, le Secrétaire général affirmait que la tendance à l'érosion du multilatéralisme et de l'internationalisme devait être arrêtée puis renversée et examinait les moyens de rendre plus efficace l'activité politique de l'Organisation.

Il estimait qu'un premier pas vers le renforcement des Nations Unies consisterait en un renouvellement sincère de l'adhésion des gouvernements aux principes de la Charte.

M. Tindemans (Belgique)

Le quarantième anniversaire des Nations Unies a été l'occasion pour tous de renouveler leur profession de foi en l'Organisation. Ce fut aussi l'occasion d'un examen de conscience sincère et le début d'un processus de réforme de l'Organisation visant à la rendre plus efficace et plus apte à répondre aux espoirs que mettent en elle les peuples du monde. Les efforts entrepris commencent à porter leurs fruits.

Une évolution positive a également été rendue possible par la volonté de consensus et l'action unanime du Conseil de sécurité dans un certain nombre de conflits. L'action personnelle du Secrétaire général s'est ainsi amplifiée. S'y ajoute la contribution précieuse qu'apportent et apporteront les opérations de maintien de la paix. Tout ceci augmente l'impact réel de l'Organisation des Nations Unies, notamment sur l'opinion publique dont l'adhésion est indispensable, et, en particulier, auprès des jeunes sur lesquels se fondent les espoirs d'un avenir meilleur.

J'observe cependant qu'au moment précis où l'intervention efficace des Nations Unies apparaît si clairement, notre organisation, paradoxalement, souffre d'une crise financière qui risque de l'empêcher d'assumer ses responsabilités les plus essentielles. Je me réjouis donc de l'intention des Etats-Unis de rechercher une solution au problème de leur contribution et je forme le vœu que tous les Etats Membres, chacun pour leur part, s'acquittent intégralement de leurs obligations financières. Il faut par ailleurs que les réformes décidées il y a deux ans par l'Assemblée générale soient réalisées rapidement afin que l'Organisation agisse dans des conditions optimales et justifie, sur ce plan aussi, la confiance qui a été placée en elle.

L'atmosphère internationale que je viens d'évoquer est profondément marquée par l'amélioration des relations entre l'Ouest et l'Est. La Belgique se réjouit de cette évolution à laquelle elle contribue activement. L'Europe des Douze, en tant que telle, assume de manière grandissante son rôle dans le développement positif des relations Est-Ouest. Je me réjouis de signaler à cet égard l'amorce d'un rapprochement entre le Conseil d'assistance économique mutuelle (COMECON) et ses Etats membres européens d'une part et la Communauté européenne de l'autre. La Belgique espère que ce progrès se poursuivra et que ses retombées contribueront au bien-être économique et social de l'humanité.

La signature de l'accord américano-soviétique sur les forces nucléaires à portée intermédiaire a été, à juste titre, saluée comme un événement de première importance. Il s'agit là d'un accord de désarmement au sens strict du terme. Il

M. Tindemans (Belgique)

élimine pour la première fois une catégorie entière d'armes nucléaires et est doté de mesures de vérification sur place **offrant** aux **parties** des garanties adéquates de **respect**.

Nous ne voulons **pas** en rester là. Dans un contexte où **aucun** aspect des relations Est-Ouest n'est **négligé** et où des **améliorations** sont **recherchées** sur tous les plans, les efforts de désarmement se poursuivent, avec intensité, dans **plusieurs** domaines.

La **Belgique** souhaite **vivement** que l'accord sur la diminution de 50 % des **arsenaux nucléaires stratégiques** de l'URSS et des Etats-Unis puisse être prochainement réalisé.\*

La **Belgique** apprécie à sa juste valeur la **poursuite** des négociations bilatérales entre l'URSS et les Etats-Unis sur le plan des essais nucléaires. L'approche progressive et **pragmatique** qui a été choisie et qu'elle avait du reste elle-même prônée, offre des chances réelles de parvenir au résultat recherché. Nous soutenons les actions qui nous rapprochent **concrètement** de l'objectif d'une interdiction totale et vérifiable des essais nucléaires, sur le plan bilatéral mais aussi multilatéral, à la Conférence du désarmement.

Le désarmement chimique fait l'objet, depuis plusieurs années, d'un effort **multilatéral** qui se poursuit de manière intensive à la Conférence du désarmement. Nous restons confiants dans les chances de parvenir à un accord dans un avenir prévisible, malgré les difficultés que nous ne sous-estimons pas. Mais, **heureusement**, il existe toujours, de la part des **participants** à la négociation, une volonté d'aboutir. Pour réussir, cet accord devra être d'application universelle. Je voudrais à cet égard faire part des **préoccupations** que causent en Belgique les violations répétées du Protocole de Genève de 1925, qui ont eu lieu ces dernières années et qui ont encore été **signalées** ces dernières semaines. Ce sont là de dangereux précédents. Nous voulons croire que l'indignation et la vive émotion que de tels faits suscitent empêcheront que ces actes **odieux** par excellence se reproduisent. La **Belgique** est gravement préoccupée de voir s'éroder le respect d'un interdit auquel elle est profondément attachée. Nous ne **devons** pas oublier que, dans l'histoire, la Belgique fut la première **victime** de l'arme chimique.

---

\* M. Moushoutas (Chypre), Vice-Président, assume la présidence.

M. Tindemans (Belgique)

Le refus de faire de cette arme barbare un moyen légitime de remporter des avantages militaires constitue de toute évidence la condition sine qua non de succès du désarmement chimique complet, entreprise qui est actuellement menée à la Conférence du désarmement.

Comme de nombreux autres Etats, la Belgique a réprouvé sans équivoque l'usage de l'arme chimique, lorsqu'il fut confirmé par des missions d'enquêtes du Secrétaire général. Inspirée par des considérations humanitaires, elle a proclamé sa préoccupation lors des plus récentes allégations d'usage de cette arme. Elle regrette que celles-ci n'aient pas pu être tirées au clair par l'admission d'experts désignés par le secrétaire général des Nations Unies.

M. Tindemans (Belgique)

Dans ce même domaine, il me paraît essentiel que la communauté internationale prenne conscience avec lucidité des risques potentiels que recèlent les événements de ces derniers temps, que chaque Etat examine les moyens d'y parer, de prévenir, alors qu'il en est encore temps, le risque d'une évolution néfaste. C'est certes une affaire de respect du droit mais aussi de volonté politique. Si nous devons redoubler d'efforts pour parvenir à un traité cohérent et efficacement vérifiable visant à l'interdiction totale de l'arme chimique, de sa production et de son stockage et de son utilisation, nous ne nous montrerons pas moins vigilants sur le respect du droit en vigueur. L'initiative du Président Reagan s'inscrit, je crois, dans cette perspective.

La Belgique émet le voeu que les négociations sur les forces conventionnelles en Europe puissent débiter à une date rapprochée. L'objectif doit être de parvenir à une plus grande stabilité au niveau de forces le plus bas possible.

En Europe plus qu'ailleurs, l'effort de désarmement s'intègre dans un processus plus large couvrant tous les aspects des relations diplomatiques et humaines entre les différents acteurs d'un continent qui a connu, et qui connaît encore, de profondes divisions que nous nous efforçons de réduire progressivement. Cette approche a été inaugurée par l'Accord d'Helsinki et trouve son prolongement dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui se déroule actuellement à Vienne.

La Belgique attend de cette conférence un progrès significatif sur le plan des droits de l'homme où des engagements importants ont été pris dans le passé. Nous avons perçu certains signes encourageants d'une plus grande attention portée à ces problèmes et d'une plus grande disponibilité à progresser sur ce terrain. Nous souhaiterions que tous les participants contribuent davantage à cette évolution. La Belgique escompte aussi que cette conférence fixera des rendez-vous pour l'avenir, afin de soutenir la vitalité du processus d'amélioration des relations entre l'Est et l'Ouest.

Dans ce contexte de détente, le drame de l'Afghanistan, qui a causé tant de souffrances humaines et de dégâts matériels, semble pouvoir se dénouer avec l'aide des Nations Unies. Après avoir contribué à leur négociation, l'ONU participe maintenant à la mise en oeuvre des Accords de Genève. La Belgique, pour sa part, suivra attentivement les futurs développements de la situation, en particulier la poursuite du retrait des forces d'occupation et l'exercice du droit du peuple afghan à l'autodétermination. A la lumière de ceux-ci, elle déterminera son attitude lors du débat sur cette question à l'Assemblée générale.

M. Tindemans (Belgique)

Les efforts personnels et tenaces du Secrétaire général ont conduit à l'acceptation par l'Iran et l'Iraq de l'application intégrale de la résolution 598 (1997), adoptée unanimement par le Conseil de sécurité en vue de mettre fin à une guerre aussi longue que meurtrière entre les deux pays. La Belgique se réjouit particulièrement de l'instauration du cessez-le-feu intervenu le 20 août et de l'amorce de négociations de paix sous l'égide des Nations Unies. Je forme des vœux pour qu'un règlement honorable et durable puisse bientôt rétablir la paix dans la région du Golfe.

D'autres conflits régionaux troublent encore l'Asie et le Moyen-Orient. Ils sont source d'inquiétude constante et nous formulons l'espoir d'un règlement pacifique aussi rapide que possible.

En Asie, il s'agit de rendre une véritable indépendance à un Cambodge démocratique, neutre et non aligné. La Belgique est d'autant plus sensible à cette question qu'elle exerce la vice-présidence du Comité ad hoc, institué par la Conférence internationale sur le Kampuchea. En Asie également, la Belgique confirme sa position en faveur de l'entrée simultanée des deux Corées aux Nations Unies et forme le vœu que des négociations directes entre les deux parties aboutissent à leur réunification.

Au Moyen-Orient, il faut souhaiter que la détente internationale aide à mettre fin au conflit israélo-arabe et à régler la question palestinienne. Je me suis personnellement efforcé de rapprocher les points de vue des différentes parties concernées lorsque j'exerçais la présidence du Conseil de la Communauté européenne durant le premier semestre 1987. Plus récemment, le soulèvement de la population palestinienne dans les territoires occupés a démontré que le statu quo n'est pas viable et que seule une solution négociée du conflit peut permettre un règlement juste, global et durable. Cette situation illustre, hélas, parfaitement ce que je disais il y a un instant, c'est-à-dire que seule la volonté politique des parties directement concernées et celle des grandes puissances peut permettre aux Nations Unies de jouer le rôle que nous avons tous déclaré être le sien. Ce n'est malheureusement pas encore le cas dans le conflit israélo-arabe, même si quelques signes indiquent qu'un début de sagesse pourrait aider à s'engager dans la voie tracée en d'autres régions.

Quant à la situation en Amérique centrale, il importe que l'espoir engendré par l'Accord Esquipulas II ne s'enlise pas et qu'un nouvel élan soit donné au processus d paix de cette région. Les problèmes posés dans cette partie du monde

M. Tindemans (Belgique)

démontrent aussi combien démocratisation, paix et développement économique s'intègrent et se conditionnent mutuellement.

Chypre et le Sahara occidental, où le rôle du Secrétaire général s'est aussi affirmé, constituent deux autres centres d'intérêt. Pour ce qui est de Chypre, nous avons noté avec satisfaction la rencontre à Genève des représentants des deux communautés de l'île, sous l'égide des Nations Unies. En ce qui concerne le Sahara occidental, la Belgique se félicite de l'acceptation par les parties intéressées des propositions du Secrétaire général en matière de référendum.

Passant à l'Afrique subsaharienne, je voudrais tout d'abord rappeler ce qui a été dit par mon collègue grec lorsqu'il mettait en évidence le rejet par les Douze de l'apartheid et la pression exercée sur le Gouvernement sud-africain.

Nous suivons avec une attention soutenue les efforts pour instaurer la paix en Angola et accorder l'indépendance à la Namibie. Le fait que les parties en présence acceptent de mener des pourparlers constitue un autre élément positif qui mérite d'être souligné et encouragé. Pour la première fois depuis de nombreuses années, l'espoir d'un règlement pacifique est enfin apparu et la sagesse prévaut chez ceux qui, hier encore, se montraient irréductibles.

En effet, le déroulement des négociations entre l'Afrique du Sud, l'Angola et Cuba, avec la médiation des Etats-Unis et le consentement de l'union soviétique, est plutôt encourageant. Les différents accords auxquels les parties concernées sont parvenues jusqu'à présent et la perspective de finaliser celui sur le retrait des troupes étrangères font espérer que 1988 sera un tournant décisif, quoique tardif, dans le processus d'accession à l'indépendance de la Namibie. Il est évident que la Belgique, membre du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, est intéressée au premier chef par l'application de la résolution 435 (1978), par laquelle le Conseil de sécurité, il y a 10 ans, décida du plan pour l'indépendance de la Namibie sur la base d'élections générales et libres sous le contrôle de l'ONU.

Ces progrès ne me font cependant pas perdre de vue qu'une solution aux problèmes internes en Angola est tout aussi déterminante pour assurer la stabilité et la coexistence pacifique dans cette région.

L'Afrique occupe une place particulière dans le coeur des Belges. Cette affinité est le fruit de l'histoire et résulte des rapports de coopération et de collaboration que bon nombre de mes compatriotes ont entretenus et continuent d'entretenir aux quatre coins de ce vaste continent.

M. Tindemans (Belgique)

La Belgique considère que celui-ci ne peut être le champ clos de rivalités et de contradictions d'intérêts importées de l'extérieur. Elle a pour politique de prôner et de respecter la non ingérence dans les affaires des Etats africains et de soutenir l'émergence d'une Afrique africaine, totalement libérée et stable. C'est-à-dire une Afrique qui saura trouver ses propres réponses à ses propres problèmes, et dont les Etats connaîtront un équilibre suffisant sur le plan interne et sur le plan continental pour être en mesure de prévenir et de régler pacifiquement leurs conflits et de se concentrer entièrement à la réalisation des objectifs de leur développement économique et social. Je souhaite en particulier qu'il en soit ainsi dans ce pays ami qu'est le Burundi, confronté récemment aux troubles que l'on sait. L'attente résultant des efforts du Gouvernement burundais ne devrait pas se perdre dans des antagonismes sans issue. La Belgique, pour sa part, souhaite proposer une concertation plus approfondie des principaux pays coopérant avec le Burundi afin de voir dans quelles conditions ils peuvent l'aider à résoudre les problèmes fondamentaux d'où naissent tensions et drames.

M. Tindemans (Belgique)

Aujourd'hui, nous sommes tous conscients des problèmes critiques auxquels l'Afrique doit faire face et dont les effets sont dramatiquement cumulatifs: la croissance démographique plus rapide que la croissance de la production alimentaire, la baisse des prix des produits de base qui affecte les revenus d'exportation et le lourd fardeau de la dette. Ces problèmes fondamentaux entraînent d'autres, souvent tragiques sur le plan humain, la malnutrition très répandue, la mortalité infantile, l'exode rural, la déforestation et la désertification. Nous ne pouvons rester insensibles à la détresse des millions d'Africains qui font face avec dignité et courage aux innombrables maux qui les accablent.

En prenant la parole lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la situation économique en Afrique, en mai 1986, j'avais fait remarquer qu'il ne s'agissait plus seulement de prendre des mesures d'urgence mais bien d'aller au fond des choses, pour guérir ces maux à leurs racines. Nous avons à présent défini des mesures prioritaires susceptibles de favoriser la réhabilitation et le développement de l'Afrique.

L'heure se prête maintenant à des actions décisives au moment où le Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale a procédé à l'examen à mi-parcours de l'exécution du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique.

La Belgique, pour sa part, est toute disposée à collaborer de façon coordonnée avec les autres donateurs multilatéraux et bilatéraux à la renaissance des pays africains et ce sans délai car le temps presse.

Elle se félicite à cet égard du nouvel élan donné par les décisions du Sommet de Toronto à la recherche d'une solution au problème de l'endettement extérieur excessif des pays les moins avancés, parmi lesquels de trop nombreux pays africains au sud du Sahara. Le Gouvernement belge étudie, dans les enceintes compétentes et en coordination avec les pays industrialisés, des mesures techniques à cet égard, car il est convaincu que la sécurité et la prospérité dans le monde ne pourront être garanties dans un cadre stable et permanent que lorsqu'une solution adéquate à ce problème aura été adoptée.

La Belgique reste cependant convaincue de la nécessité pour les pays endettés de maintenir une étroite collaboration avec les institutions financières internationales, dont le rôle essentiel dans l'élaboration des stratégies d'ajustement économique ne peut être mis en question.

M. Tindemans (Belgique)

Dans quelques mois, nous fêterons le quarantième anniversaire de l'adoption solennelle de la **Déclaration** universelle des droits de l'homme. Cet instrument d'un rayonnement très large a plus qu'une valeur symbolique: il constitue de nos jours le fondement d'un arsenal complexe et impressionnant de normes qui doivent soutenir, partout dans le monde, les droits de la personne humaine.

Cette célébration nous fournit l'occasion d'une réflexion et d'un bilan. Ici même, il y a six ans, j'ai lancé un appel en faveur de la mise en place d'un système de contrôle des droits de l'homme, fondé à la fois sur un mécanisme universel et sur des mécanismes régionaux associant les spécificités et les diversités culturelles des populations.

J'observe qu'en 1982, à la veille du trente-cinquième anniversaire de la Déclaration universelle, cette Assemblée générale a adopté, à l'initiative de mon pays, une résolution incitant les Etats Membres à une coopération régionale plus étroite. Simultanément a été mis sur pied un échange d'informations entre les systèmes régionaux existants et notre organisation, de manière à évaluer les expériences réciproques.

Je suis heureux de constater que depuis lors des mécanismes régionaux destinés à protéger les droits de l'homme ont été créés et sont efficaces tandis que d'autres, dans le même élan, sont en pleine expansion tant sur le plan de l'établissement des normes que sur celui du contrôle de l'observation de ces normes.

C'est la raison pour laquelle la délégation belge continuera à tout mettre en oeuvre pour travailler dans le sens de cette évolution.

C'est parce que d'une manière ou d'une autre tous les grands problèmes actuels relèvent du non-respect de la dignité humaine qu'il est nécessaire de se donner les moyens de les régler par le biais d'une approche multilatérale. Je termine ainsi en confirmant mon entrée en matière, c'est-à-dire en appelant à plus de volonté politique de chacun d'entre nous, pour permettre aux Nations Unies d'être encore mieux ce que nous avons toujours voulu qu'elles soient.

M. NGARUKIYINTWALI (Rwanda) : La quarante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies offre à la République rwandaise l'heureuse occasion de s'associer au concert des autres nations, pour demeurer fidèle au rendez-vous annuel de la diplomatie internationale, soucieuse d'évaluer dans le cadre d'un dialogue franc, constructif et loyal, les problèmes qui se posent au monde, en référence à la mission assignée à la grande famille des Nations Unies.

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

La session annuelle de l'Assemblée générale honore la tradition solidement ancrée dans la vie de la communauté mondiale, dont les 51 Etats Membres fondateurs de l'Organisation des Nations Unies nous ont lucidement tracé la voie : **maintenir** la paix et la sécurité internationales, développer entre les nations des relations amicales et **réaliser** la coopération internationale pour le développement solidaire de l'humanité.

La République rwandaise trouve dans cette auguste assemblée le cadre institutionnel idéal **pour proclamer** régulièrement et solennellement sa foi inébranlable dans les nobles objectifs de la Charte des Nations Unies, à savoir le **règne** de la paix, de la concorde, de la liberté et du progrès pour tous les peuples du monde.

Du haut de cette prestigieuse tribune, le **Rwanda** voudrait joindre sa voix à celles des nations qui l'ont **précédé** pour rendre solennellement hommage à l'Organisation des Nations Unies, dont la **vocation** d'oeuvrer au maintien **et** au développement de la paix a donné satisfaction, **malgré** de nombreux obstacles qui se dressent sur son chemin.

Cet **engagement**, qui a pour finalité l'amélioration du sort de l'humanité sur la base de l'interdépendance **multiple**, de la complémentarité et de la coexistence pacifique entre les nations, se heurte à des écueils économiques et politiques dans **les relations** internationales.

Sur le plan économique, les rapports internationaux affichent le sombre tableau de la crise persistante des matières premières au sein de la récession de l'économie mondiale, où le tiers **monde**, et particulièrement l'Afrique, est confronté à des situations de plus en plus **alarmantes**, qui hypothèquent la réalisation des projets de développement, au détriment des populations enfoncées dans la pauvreté aux **dimensions** croissantes.

La faible rémunération des produits de base, **qui** traduit la dépréciation commerciale des matières premières, s'avère néfaste pour les économies des pays en développement et **constitue** un aspect de cette crise essentiellement structurelle, dans la mesure où elle résulte des mécanismes qui régissent actuellement **les** relations économiques internationales, caractérisées entre autres par l'instabilité des marchés financiers et le surendettement du tiers monde.

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

L'écart qui ne cesse de se creuser entre les pays industrialisés et les pays en développement justifie les revendications liées à l'instauration d'un nouvel ordre économique international plus juste, répondant aux aspirations des peuples du tiers monde, soucieux de relever les multiples défis inhérents au sous-développement.

A travers la crise qui continue à miner l'économie internationale, les trois quarts de l'humanité se heurtent à trois grands obstacles qui s'opposent à l'accélération du rythme de développement, à savoir: la vulnérabilité extérieure des économies de la périphérie, la tendance persistante au déséquilibre du commerce extérieur et l'insuffisance chronique de l'épargne face à des besoins d'investissement croissants.

Parmi les défis lancés à la communauté internationale, les méfaits de l'anarchie quasi organisée des marchés mondiaux, les fluctuations des prix des matières premières au gré des consommateurs, la détérioration subséquente et continue des termes de l'échange, le protectionnisme des pays industrialisés face au désarroi du tiers monde surendetté constituent autant d'imperfections du système économique international actuel.

Le lourd fardeau de la dette extérieure et la dépendance croissante du tiers monde vis-à-vis du monde industrialisé revêtent une signification toute particulière en Afrique, en tant que facteurs menaçant les populations en proie au cercle vicieux de la misère, faute de réforme structurelle de l'économie mondiale.

Le Rwanda déplore cette conjoncture économique internationale, marquée par le marasme qui se pérennise en s'aggravant au fil des ans, au détriment des populations du tiers monde en proie au ralentissement de la croissance économique, aux déficits et pénuries alimentaires, situation qui confine au drame pour le continent africain, hanté par le spectre de la faim permanente, suite notamment aux aléas climatiques.

Pour éviter l'ampleur et la gravité des problèmes issus des déséquilibres structurels caractérisant les relations économiques internationales, mal auquel se superposent certaines calamités naturelles accentuant les affres du tiers monde, les pays industrialisés devraient adopter de nouvelles stratégies, aptes à hâter l'avènement du nouvel ordre économique international, en réduisant le fossé qui se creuse progressivement entre eux et les pays en développement.

Grâce à ce prestigieux cadre de l'ONU et de ses organismes spécialisés, la communauté mondiale n'a cessé d'enregistrer les doléances des pays en développement décrivant l'injustice et d'autres tares du système économique international, en

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

plaidant en faveur de sa restructuration, afin que les relations internationales puissent être guidées par les principes de l'équité, de la solidarité, de la complémentarité et de la coopération franche et agissante pour le progrès harmonieux de l'humanité.

A cet égard, force est de constater que les Multiples appels lancés par les pays en développement n'ont pas eu d'écho suffisamment favorable auprès de leurs partenaires des pays industrialisés, comme en témoigne leur engagement peu soutenu aux objectifs visant la relance de la croissance économique du tiers monde.

Ainsi n'ont pas été atteints les objectifs de la stratégie internationale du développement pour les trois Décennies des Nations Unies pour le développement, du Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés (PHA), du Programme d'action de Vienne pour la science et la technique au service du développement, du Plan d'action pour la promotion et la mise en oeuvre de la coopération technique entre pays en développement et du Fonds pour les pays sans littoral.

Il est à espérer que le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique ne subira pas le même sort, faute de contributions financières à la hauteur des engagements pris par les pays développés et la communauté internationale lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la situation économique critique de l'Afrique.

La République rwandaise croit fermement que les négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement demeurent le cadre approprié pour la promotion du nouvel ordre économique mondial.

Dans cette optique, il y a lieu de compter sur l'adoption de la nouvelle Stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement et la tenue à Paris, en 1990, de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, pour espérer un nouvel élan de la coopération internationale pour le développement.

Nombre d'Etats du tiers monde ont été déçus par le laxisme de leurs partenaires face aux déséquilibres caractérisant les relations économiques internationales, notamment sur les plans de la production, des investissements et des échanges, situation persistante qui mine les efforts d'autodéveloppement des pays pauvres et aux ressources limitées.

Parmi ces pays défavorisés, ceux qui, à l'instar du Rwanda, figurent dans le peloton des moins avancés méritent une attention particulière et un soutien encore

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

plus actif, en vue de leur faciliter la réduction des contraintes et des problèmes de développement qui leur sont spécifiques.

Tout en louant le geste de la communauté internationale, qui a reconnu la nécessité de déployer des efforts d'aide spéciale en leur faveur, le Rwanda mitige son optimisme face aux maigres résultats du mémorable Programme substantiel d'action adopté lors de la conférence tenue sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies à Paris, en septembre 1981.

L'Afrique demeure le continent où les problèmes du sous-développement se posent en termes angoissants et où les perspectives économiques de la majeure partie des pays classés par l'Organisation des Nations Unies dans la catégorie des moins avancés s'annoncent sombres, notamment pour ceux qui, comme le Rwanda, sont confrontés à divers handicaps structurels exacerbés par plusieurs facteurs conjoncturels.

Il est dès lors aisé de comprendre qu'au titre des questions économiques et financières, le problème de la dette extérieure revête la plus haute importance en Afrique, où il fait peser une lourde menace sur les efforts d'autodéveloppement.

Alors que les créanciers estiment que le problème de la dette doit être résolu au cas par cas dans le cadre bilatéral, les pays africains sont d'avis que la solution devrait passer par la voie de la responsabilité partagée et dans le cadre d'une conférence internationale, comme l'a cautionné le troisième Sommet extraordinaire de l'Organisation de l'unité africaine, tenu à Addis-Abeba en novembre-décembre 1987, sur la dette extérieure de l'Afrique.

La République rwandaise regrette que cette idée de convoquer une conférence internationale sur la dette extérieure africaine ainsi que celle de tenir une conférence mondiale sur les problèmes monétaires et financiers n'aient pas encore fait l'objet d'un consensus entre les pays industrialisés et les pays en développement, notamment au sein des Nations Unies, où se dégage néanmoins un large consensus sur le principe du développement de la coopération économique internationale en matière de dette extérieure.

Partant du pragmatisme qui a marqué les travaux de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Genève en juillet 1987, il y a lieu de souhaiter que le réalisme qui a également caractérisé cette session insuffle un nouvel élan au dialogue Nord-Sud, dans l'optique des engagements pris visant l'amélioration du sort des pays démunis, dont la dette extérieure constitue un triste goulot d'étranglement dans le processus de développement.

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

Parmi les problèmes qui persistent à préoccuper la communauté internationale, figure sans conteste celui du protectionnisme dans le commerce mondial, lequel se porte bien en dépit de la crise économique puisqu'il a progressé de 4 % en volume l'an dernier.

Et pourtant, il est regrettable de constater que les grandes négociations multilatérales qui ont débuté voilà plus d'un an à Genève, à l'initiative du GATT, se sont déroulées dans une atmosphère d'affrontement. D'un côté, le regain de nationalisme économique dans certains pays riches contribue à aggraver les rivalités entre les grands pays industrialisés, tandis que de l'autre les pays en développement en sont encore à lutter pour améliorer leur accès aux marchés des pays industrialisés.

Ce que le tiers monde souhaite dans ces nouvelles négociations commerciales internationales, c'est d'abord l'élimination de toutes les mesures protectionnistes qui font obstacle à leurs exportations, notamment de produits manufacturés et semi-finis. Les pays en développement souhaitent ensuite pouvoir écouler leurs exportations agricoles et leurs produits alimentaires sur de nombreux marchés qui leur sont encore fermés.

L'objectif premier de ces négociations étant d'élaborer les règles d'un commerce mondial plus équitable pour l'an 2000, il répond aux préoccupations du tiers monde et de nombreux pays industrialisés, qui ont bien compris l'interdépendance liant désormais les économies du Nord et celles du Sud.

Hormis le cadre du dialogue Nord-Sud, la République rwandaise attache beaucoup de prix aux idéaux du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de l'unité africaine qui prônent la promotion et le renforcement de la coopération horizontale entre pays en développement, en tant que formule contribuant à la solution des problèmes du sous-développement.

Le dialogue Sud-Sud trouve un large écho dans le Plan d'action et l'Acte final de Lagos adoptés en avril 1980 par l'Organisation de l'unité africaine, dans l'optique de promouvoir progressivement l'intégration socio-économique du continent, soucieux d'assurer en perspective son autosuffisance alimentaire et l'autonomie collective.

Dans le même ordre d'idées, le Rwanda ne cesse de développer ses relations d'amitié et de coopération avec d'autres pays du tiers monde, tant sur le plan bilatéral que sur le plan multilatéral.

Les formules de coopération verticale et horizontale s'avèrent d'autant plus nécessaires qu'au fil des ans, le nombre des pays du tiers monde confrontés aux

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

effets dramatiques de la crise des matières premières, du surendettement et des aléas climatiques s'accroît progressivement.

Loin de céder au pessimisme, le Rwanda demeure convaincu que les efforts et les initiatives visant à promouvoir une solidarité effective au sein de la communauté internationale permettront de limiter les dégâts de la crise économique mondiale, en offrant aux pays du tiers monde les moyens nécessaires pour sortir de l'ornière du sous-développement.

La République rwandaise croit fermement qu'une coopération mondiale en matière de stratégie agro-alimentaire s'impose, dans l'optique de favoriser l'émergence de programmes d'action appropriés et susceptibles de permettre aux nations confrontées aux perturbations climatiques et aux déficits de la production agricole, d'assurer progressivement leur autosuffisance alimentaire.

Fort de cette conviction qui constitue en même temps l'expression d'un espoir, je tiens à renouveler, du haut de cette tribune, au nom du Gouvernement et du peuple rwandais rassemblé au sein du Mouvement révolutionnaire national pour le développement, les plus vifs et sincères remerciements à tous les partenaires, pays amis et organismes internationaux qui soutiennent notre pays, le Rwanda, et continueront à l'épauler dans ses efforts inlassables d'autodéveloppement.

Parallèlement aux défis socio-économiques que je viens de décrire, la communauté internationale reste, sur le plan politique, confrontée simultanément à des crises et à des foyers de tension qui entretiennent un climat d'insécurité dans le monde. Suite à la violation du principe de l'"égalité de droit des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes", la communauté mondiale souffre de l'escalade de la violence dans diverses régions du monde, où le principe du "respect de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale des Etats" s'avère parfois bafoué.

Le Gouvernement rwandais note avec amertume que ces tensions et ces conflits qui menacent la paix et la sécurité internationales ont pour origine des intérêts divergents ou la détermination des peuples opprimés à rompre les chaînes du colonialisme, du néo-colonialisme et de toute autre forme de mépris du droit à la liberté et à l'indépendance.

Face aux malheurs des régions du globe où l'engrenage de la violence semble avoir élu domicile, le Rwanda est d'avis que le sort de ces peuples ne peut laisser indifférents les pays qui expriment leur adhésion totale aux idéaux de notre organisation, dont la vocation universelle et sublime est de favoriser, par la

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

paix, la sécurité et la coopération internationales, le plein épanouissement de la dignité de la personne humaine.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement rwandais suit avec beaucoup d'attention les initiatives tendant à promouvoir une politique de détente en Afrique australe, à mettre fin au conflit Iran-Iraq, à rechercher une solution adéquate, juste et équitable à la question du Sahara occidental, à favoriser le désengagement progressif et sans heurts des troupes étrangères d'Afghanistan et du Kampuchea, sans omettre d'autres efforts visant à mettre un terme à la violence qui hypothèque lourdement le développement de certaines sociétés meurtries du tiers monde.

Devant ces perspectives de paix, le Rwanda se réjouit également des initiatives visant à promouvoir le processus de désarmement au profit du développement, comme en témoignent notamment les conclusions de la conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement et celles de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Le triomphe de la raison semble s'annoncer à l'horizon en Afrique australe, où l'arrogance intransigeante des champions de la politique d'apartheid révolte encore les nations qui, éprises de paix, de justice et de liberté, demeurent convaincues que le peuple namibien doit faire valoir jusqu'à la victoire son droit à l'autodétermination et que le peuple sud-africain doit lutter pour accéder à la voie d'une véritable démocratie, tremplin pour le développement des pays de la ligne de front, victimes des agressions déstabilisatrices de Pretoria.

Sans sous-estimer ni surestimer les négociations entamées il y a cinq mois à Londres et qui ont donné lieu depuis aux autres séries de pourparlers, la République rwandaise suit avec beaucoup de soulagement l'évolution de ces réunions quadripartites visant à trouver une issue aux conflits en Afrique australe.

L'histoire contemporaine des relations internationales retiendra que les pays participant à ces pourparlers ont, pour la première fois, franchi une étape tangible vers le retour à la paix dans cette région meurtrie du continent africain.

Le régime minoritaire et raciste sud-africain qui brave l'orthodoxie inhérente à la morale et à l'éthique internationales, devrait hâter sa réconciliation avec la communauté internationale en laissant le peuple namibien accéder à l'indépendance, en détruisant son odieux système d'apartheid, en laissant vivre en paix les Etats de la ligne de front en butte à sa politique d'agression et de déstabilisation.

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

Il convient d'exprimer l'espoir qu'un jour les réunions quadripartites déjà évoquées ne s'avéreront pas un simulacre de dialogue, au risque de compromettre la mise en œuvre du processus défini par les Nations Unies dans le cadre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité en vue de l'accession de la Namibie à l'indépendance.

Formuler cet espoir revient en fait à exprimer les craintes de tout dérapage qui stériliserait le dialogue entamé en offrant à l'Afrique du Sud l'occasion d'user de manœuvres dilatoires pour pérenniser son régime minoritaire, pratiquant le racisme anachronique et l'occupation illégale de la Namibe dont la digne lutte de libération est menée sous la bannière de la SWAPO.

Toujours en Afrique, la question du Sahara occidental ne saurait laisser indifférents les défenseurs de la paix face au peuple sahraoui qui entend faire valoir son droit à l'autodétermination, droit universel consacré par l'éthique internationale.

Dans le contexte actuel de la nouvelle dynamique maghrébine, la République rwandaise place ses espoirs dans la voie du dialogue direct entre les protagonistes de ce conflit et dans l'organisation d'un référendum, conformément à l'esprit des résolutions pertinentes des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine.

En ce qui concerne la "corne orientale de l'Afrique", la délégation de la République rwandaise loue les initiatives de paix et de détente qui ont récemment réjoui l'opinion internationale suite au dialogue fraternel qui a favorisé la reprise des relations diplomatiques et l'échange des prisonniers entre l'Ethiopie et la Somalie. Ce dialogue devrait générer une stratégie susceptible d'enclencher la dynamique d'une paix durable et d'une stabilité fondées sur les principes de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, de respect de leur souveraineté et de leur intégrité territoriale, d'intangibilité des frontières héritées de la colonisation et de règlement pacifique des différends.

S'il faut déplorer les hypothèques qui pèsent lourdement sur la promotion d'un climat de sécurité et dénoncer les ennemis du développement autocentré en Afrique, force est de constater que ce continent n'a nullement le monopole des tensions et des situations conflictuelles.

Certes, les efforts de paix et de développement sont battus en brèche par les conflits ouverts ou larvés qui éclatent ou se poursuivent également dans d'autres régions du globe.

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

Ainsi, au Moyen-Orient, le martyre du peuple palestinien qui est au coeur du conflit israélo-arabe et le conflit Iran-Iraq sèment la désolation par des hécatombes aux dimensions effarantes, au profit de la déraison par laquelle le droit de la force est devenu la règle de conduite qui supplante la force du droit.

Solidaire du peuple palestinien, le Rwanda reste persuadé que le règlement juste et durable de la question du Moyen-Orient passe obligatoirement par la reconnaissance et le respect des droits inaliénables du peuple palestinien à la patrie, par le libre exercice de ses droits sous l'égide de son unique et légitime représentant qu'est l'ûLP, ainsi que par le retrait total et inconditionnel d'Israël de tous les territoires arabes qu'il occupe par la force depuis 1967.

Il est déplorable qu'à l'orée du XXIe siècle, la dynamique du conflit Iran-Iraq ait atteint les allures d'une guerre d'extermination sans merci, au mépris des efforts de médiation de l'Organisation des Nations Unies, du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la Conférence islamique qui n'ont rien ménagé pour convaincre les deux belligérants de s'engager sur la voie des négociations franches, pour mettre un terme aux hécatombes rappelant le tragique score du dernier conflit mondial.

Comme par le passé, la délégation rwandaise exprime l'espoir que l'Iran et l'Iraq saisiront cette fois-ci l'occasion du vent de détente qui souffle sur les relations internationales pour répondre favorablement aux appels incessants et pressants de la communauté mondiale, les invitant à retrouver la voie de la concorde propice au développement de cette région accablée par la haine, les entredéchirements meurtriers et tant d'autres tourments.

Dans le Sud-Est asiatique, le Rwanda observe avec amertume que le climat de paix et de sécurité se heurte encore aux dures épreuves du peuple cambodgien suite aux ingérences des forces étrangères dans une crise politique qui s'est métamorphosée en une sanglante lutte idéologique, faisant d'innombrables victimes et tant de réfugiés.

c'est l'occasion d'apprécier et d'encourager l'atmosphère de détente qui a accompagné les divers pourparlers qui se sont instaurés entre les parties concernées depuis la fin de 1987. Puisse cette lueur d'espoir qui pointe à l'horizon permettre au peuple cambodgien de trouver une solution au martyre qui lui est imposé!

Notre organisation admet que les nations divisées jouissent du droit de rechercher les moyens susceptibles de leur faire recouvrer l'unité par le dialogue constructif, à l'abri des ingérences et des pressions extérieures.

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

C'est dans cet esprit que la République rwandaise apprécie hautement et soutient les efforts visant à promouvoir la réunification pacifique et indépendante de la nation coréenne.

Dans cette optique, en référence toujours aux principes fondamentaux de la Charte de notre organisation, le Rwanda n'a cessé d'apprécier ni d'encourager fermement les initiatives soucieuses de promouvoir la normalisation des relations entre la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande dans la perspective de concrétiser les aspirations légitimes et profondes du peuple allemand de retrouver l'unité nationale.

Par ailleurs, la République rwandaise encourage la poursuite des négociations directes menées sous les auspices du Secrétaire général des Nations Unies au sujet de la question de Chypre dont la solution doit être trouvée dans le cadre de l'application des principes qui consacrent le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats.

L'humanité, qui garde en mémoire les hécatombes des deux dernières guerres mondiales, les nombreuses victimes des conflits régionaux, le partage du monde en zones d'influence et la course effrénée aux armements les plus destructeurs tout au long du XXe siècle, semble interpele: notre organisation pour qu'elle contribue à faire du XXIe siècle celui du désarmement au profit du développement, voie conjurant le spectre de l'apocalypse.

En application des principes pertinents régissant notre grande famille onusienne, principes qui répondent aux vœux et aux aspirations de la communauté internationale, il est grand temps que les économies générées par les programmes de désarmement des puissances industrialisées soient recyclées dans l'exécution des projets de développement du tiers monde, notamment au profit des nations les plus déshéritées formant le groupe des pays les moins avancés.

La délégation rwandaise saisit l'opportunité de l'actuelle Décennie mondiale du développement culturel pour exprimer le souhait qu'une nouvelle éthique pacifiste soit la boussole des relations internationales, afin que le génie créateur de l'homme ne draine plus d'importantes ressources humaines, technico-scientifiques, matérielles et financières vers la production d'armes toujours plus sophistiquées dans l'engrenage d'une compétition néfaste à l'humanité, mais plutôt qu'il les consacre à résoudre les problèmes poignants inhérents au sous-développement.

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

A coup sûr, pareille reconversion des mentalités qui se traduirait par quelques reconversions industrielles refléterait une révolution culturelle de l'humanité, dont le devenir ne serait plus assombri par les excès du complexe militaro-industriel, mais plutôt rasséréiné par le facteur éminemment significatif et positif du recyclage des capitaux issus du désarmement dans la voie du redressement économique du tiers monde, surtout dans la conjoncture actuelle de la crise économique mondiale persistante.

Après avoir décrit les préoccupations que la République rwandaise partage avec tous les autres pays épris de paix, de liberté, d'égalité, de justice et de progrès, préoccupations liées à la crise économique mondiale en général et à la crise économique du tiers monde en particulier, qui se doublent de multiples tensions sur le plan politique, je voudrais, à l'instar des éminents orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, adresser à mon tour à M. Dante Caputo, au nom de la délégation rwandaise, les plus vives et sincères félicitations, à lui personnellement ainsi qu'à l'ensemble du Bureau avec lequel il a été élu pour diriger les travaux de la présente session de l'Assemblée générale.

Qu'il me soit permis également de rendre hommage à son prédécesseur qui a présidé avec compétence et dignité les travaux de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale de notre organisation.

En exprimant à M. Dante Caputo les plus vives et chaleureuses félicitations, je saisis la même occasion pour souligner la conviction que sa solide et prestigieuse expérience, à laquelle s'ajoutent ses éminentes qualités, constitue un gage certain de succès pour les travaux que cette auguste assemblée va mener sous sa houlette.

Dans le même ordre d'idées, le Secrétaire général des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar, mérite aussi les plus chaleureuses félicitations, que je lui adresse au nom du Gouvernement rwandais, lequel apprécie hautement les grandes qualités dont il fait constamment preuve dans l'accomplissement de ses nobles et lourdes tâches pour que notre organisation soit toujours au service de la paix, de la solidarité et de la complémentarité entre les nations.

La République rwandaise rend plus particulièrement hommage au Secrétaire général des Nations Unies pour les efforts qu'il déploie avec patience et persévérance, efforts qui portent de plus en plus leurs fruits à travers le climat de détente et de négociations constructives visant à mettre fin aux situations conflictuelles dans toutes les régions du monde.

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

Qu'on me permette d'évoquer également comme pilier gage de réussite des travaux d'une session de l'Assemblée générale la détermination des Etats Membres, de chaque Etat Membre, à oeuvrer pour les principes de paix, de sécurité, de liberté, de justice et de progrès, dans la perspective d'un nouvel ordre mondial offrant au tiers monde les chances d'échapper au cercle vicieux du sous-développement, tout en bénéficiant de la baisse effective des foyers de tension dont il est souvent l'enjeu.

Dans cet esprit, la République rwandaise tient à réitérer solennellement, du haut de cette prestigieuse tribune, son engagement découlant de son adhésion à la Charte de notre organisation dont les principes constituent la meilleure boussole pour la planète en quête de paix, de sécurité, de coopération et de prospérité pour le mieux-être de l'humanité.

M. KAFE (Comores) : Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, au nom de la délégation de la République fédérale islamique des Comores, de présenter à M. Dante Caputo nos chaleureuses félicitations à l'occasion de sa brillante élection à la présidence de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il ne fait pas de doute que ses qualités de fin diplomate et sa longue expérience dans les affaires internationales nous seront d'une très grande utilité. Elles constituent pour nous un gage certain pour la réussite de nos travaux.

Je saisis cette même occasion pour rendre un hommage mérité à son prédécesseur, M. Peter" Florin, pour le dévouement et la compétence avec lesquelles il a su présider notre précédente session.

L'on doit souligner que la dernière session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies et plus particulièrement sa troisième session extraordinaire consacrée au désarmement ont ouvert des perspectives heureuses dans le sens du renforcement du multilatéralisme. Cet état de fait est dû sans aucun doute à une meilleure prise de conscience des dangers qui menacent notre planète. Mais nous le devons surtout, il faut le reconnaître, aux efforts inlassables déployés par notre Secrétaire général, M. Javier pérez de Cuéllar, pour préserver la paix dans le monde. Je voudrais donc lui exprimer notre haute appréciation et lui témoigner notre profonde sympathie.

Comme je viens de le souligner, chacun de nous aura constaté que l'affrontement tend à faire place à une meilleure compréhension, permettant ainsi d'espérer l'élimination progressive des tensions et des conflits qui avaient

M. Kafé (Comores)

caractérisé les relations internationales. Nous devons nous employer à encourager et à consolider ces acquis afin de relever le défi de notre temps et de pouvoir répondre à l'appel de la paix et de la justice dans le monde.

Nous nous réjouissons notamment qu'après huit années de guerre, l'Iran et l'Iraq aient accepté d'appliquer le cessez-le-feu et se rencontrent autour de la table de négociation sous les auspices du secrétaire général des Nations Unies. Nous les encourageons à poursuivre le dialogue et à faire preuve de patience et de tolérance afin d'aboutir très rapidement à une solution heureuse à la dimension de nos espoirs.

Par ailleurs, la situation en Afghanistan connaît une évolution positive, marquée par la conclusion des Accords de Genève, en avril dernier. Cela constitue à nos yeux un élément décisif dans la recherche d'une solution pacifique, que nous appelons de tous nos vœux, et qui permettra, nous l'espérons bien, au peuple frère d'Afghanistan de jouir librement de sa souveraineté. Dans cette perspective, il est capital que le processus de retrait des troupes étrangères se poursuive afin d'éliminer toute ingérence dans les affaires intérieures de ce pays.

En évoquant ce problème, nous pensons à ces milliers de réfugiés afghans qui ont dû chercher refuge dans les pays voisins, et tout particulièrement en République islamique du Pakistan, dont le regretté Président zia ul-Haq a payé de sa vie son engagement au service de la paix. Nous saluons ici son courage et prions Allah le tout-puissant d'accorder à son âme la bénédiction et la paix éternelle.

M. Rafé (Comores)

Dans ce même élan, le problème de la Namibie connaît un nouvel essor. Nous soutenons avec fermeté les activités diplomatiques déployées dans cette partie du monde et qui sont de nature à contribuer à la recherche d'une solution pacifique à ce problème. Nous affirmons que le règlement de la question de Namibie passe nécessairement par l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

En dépit de ces progrès sensibles, nous déplorons toutefois qu'en Afrique australe le système odieux de l'apartheid persiste, engendrant une situation explosive qui met en péril la stabilité politique des pays voisins. Mon pays condamne sans réserve le système inhumain d'apartheid et réclame son abolition, seule condition pouvant permettre le rétablissement de la paix civile en Afrique du Sud, ainsi que la stabilité politique dans cette partie de notre continent.

Nous constatons avec satisfaction que nous nous acheminons vers la recherche d'une solution juste et durable au problème du Sahara occidental. A ce sujet, nous devons nous féliciter du fait que le plan de paix présenté conjointement par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine a été accepté par les parties en conflit. Nous les encourageons à persévérer dans cette voie jusqu'à l'aboutissement d'une solution durable à ce problème.

S'agissant du Rampuchea, nous constatons avec amertume que ce pays continue de subir l'occupation militaire malgré les résolutions de notre Assemblée générale exigeant le retrait inconditionnel des troupes étrangères. Nous estimons que le peuple du Rampuchea a le droit de choisir librement, en dehors de toute contrainte extérieure, le système de gouvernement qui lui convient. Nous suivons avec beaucoup d'intérêt et encourageons la poursuite du processus de dialogue qui s'est instauré récemment entre toutes les parties concernées par cette question.

si dans certaines parties du monde nous fondons l'espoir de retrouver la paix, par contre la région du Moyen-Orient ne bénéficie pas, hélas, du même climat de détente. La détérioration de la situation dans les territoires arabes occupés souligne la gravité du danger qui menace la paix et la sécurité internationales. Nous ne pouvons pas rester indifférents aux actes atroces du terrorisme perpétrés par Israël contre la population arabo-palestinienne, et qui se traduisent par des crimes barbares, la spoliation de ses biens et l'expulsion de son territoire. La communauté internationale a le devoir d'user de tous les moyens à sa disposition pour mettre un terme à de tels agissements.

M. Rafé (Comores)

Mon pays continue de penser qu'il ne peut y avoir de paix durable au Moyen-Orient sans l'application des résolutions pertinentes de notre organisation, en particulier les résolutions 252 (1968) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, compte tenu des droits légitimes du peuple palestinien, notamment son droit à l'autodétermination.

Mon pays soutient l'idée d'une conférence internationale de paix au Moyen-Orient, avec la participation de toutes les parties concernées, y compris évidemment l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) en tant que seul et authentique représentant du peuple palestinien.

Un autre problème tout aussi important mérite notre attention. Il s'agit de la situation qui prévaut dans la péninsule Coréenne. Nous nous félicitons du fait que les parties en conflit ont adopté une position constructive visant à rechercher, par le dialogue et la concertation, la solution à ce problème. Nous les encourageons à persévérer dans cette voie et les assurons de notre soutien dans la recherche d'un règlement pacifique à ce conflit. Nous estimons pour notre part que l'admission des deux Corées au sein de notre organisation serait de nature à favoriser un règlement rapide du problème.

Mon pays, à l'instar de ceux de la même région, demeure préoccupé par le renforcement de la militarisation dans la zone de l'océan Indien. C'est pour cette raison que nous appuyons la tenue d'une conférence visant à faire de l'océan Indien une zone de paix démilitarisée et dénucléarisée, conformément à la déclaration contenue dans la résolution 2832 (XXVI) de notre organisation.

Avant de clore ce chapitre politique, je me dois d'évoquer une fois encore un problème qui préoccupe au plus haut point l'ensemble de la communauté internationale, dans la mesure où il est né d'une injustice et porte atteinte à l'intégrité territoriale de mon pays, la République fédérale islamique des Comores. Il s'agit bien évidemment de la question de l'île comorienne de Mayotte. Ce problème est inscrit à l'ordre du jour de notre session puisqu'il n'a pas encore trouvé de solution. Nous aurons donc l'occasion d'y revenir plus en détail.

Mais, pour l'heure, je voudrais signaler à notre auguste assemblée que le peuple comorien demeure préoccupé par la persistance de ce problème, malgré l'esprit d'ouverture dont il a toujours fait preuve et sa volonté de privilégier le dialogue et la concertation, et ce, conformément aux principes de la Charte et aux résolutions pertinentes de notre organisation. Sans vouloir anticiper le débat qui va avoir lieu dans les prochains jours, je saisis cette occasion pour réaffirmer

M. Rafé (Comores)

une fois de plus, du haut de cette tribune, que le Gouvernement et le peuple comoriens, forts de leur bon droit, ne ménageront aucun effort pour recouvrer l'intégrité territoriale de leur pays. La communauté internationale quant à elle, fidèle aux principes sacrés inscrits dans la Charte de notre organisation, se doit de leur apporter son soutien jusqu'au triomphe de leur juste cause.

Si nous pouvons nous réjouir du regain d'espoir qui prévaut dans les relations politiques internationales, il est à déplorer cependant que la situation économique demeure plus que jamais préoccupante.

Notre session se tient au moment où la crise économique se fait le plus sentir et frappe de plein fouet la plupart des pays en développement et tout particulièrement les plus faibles d'entre eux, communément appelés "pays les moins avancés".

Mon pays, la République fédérale islamique des Comores, qui en fait partie, ressent encore plus douloureusement les effets néfastes de cette crise. Ils sont caractérisés, rappelons-le, par une désorganisation du système économique international marquée par une baisse des capitaux accordés à des conditions de faveur, ce qui engendre une augmentation démesurée du poids de la dette par rapport à la capacité de remboursement des pays en développement, une chute brutale des cours des matières premières, etc.

En raison de son insularité, de l'exiguïté de son territoire national, de l'inexistence de ressources minières, mon pays se heurte à des obstacles majeurs pour la mise en oeuvre du processus de développement engagé au lendemain de son indépendance, sous la direction éclairée de S. E. M. Ahmed Abdallah Abderemane, Président de la République. Les obstacles que je viens de mentionner comprennent notamment une non-vente des produits qui compte pour 90 % de nos gains à l'exportation et des prix moins élevés pour ces produits.

M. Rafé (Comores)

Ils comprennent également : la multiplication par trois du volume de notre service de la dette en moins de trois ans; l'intransigeance de nos créanciers, sur les conditions nettement défavorables de leurs prêts; la réduction en valeur absolue des recettes d'exportation, le non-respect par certains de nos partenaires des engagements pris lors de la table ronde des donateurs, organisée à Moroni, notre capitale, en juillet 1984.

En dépit de ces nombreuses contraintes, le Gouvernement comorien continue à déployer des efforts considérables pour soutenir la croissance et améliorer les conditions de vie de la population. C'est ainsi qu'un programme de restructuration, plus particulièrement dans les secteurs productifs a été entrepris.

Il a été accompagné, entre autres, d'une série de mesures d'assainissement et de redressement des finances publiques et du secteur para-public.

Cela a permis notamment de mieux rationaliser le fonctionnement de l'Etat et de soutenir la croissance en favorisant l'initiative privée et les actions hautement productives.

La politique de redressement économique ainsi engagée a engendré un certain nombre de performances appréciables jusqu'en 1983.

En effet, grâce aux effets multiplicateurs de ce programme, notre pays avait atteint pendant cette période une croissance appréciable de l'économie et une augmentation sensible du revenu réel par habitant.

Cependant, l'aggravation de notre environnement international marquée par la chute brutale des prix de nos produits de base et le gonflement rapide du service de la dette, provoqué par la hausse démesurée des taux d'intérêt et des principales devises utilisées sur le marché du crédit, ont annihilé depuis lors ces efforts endogènes. Cela ne constitue pas pour autant une source de découragement pour nous.

En effet, le Gouvernement comorien reste fermement attaché à l'esprit d'entreprise et déterminé à poursuivre le combat contre le sous-développement. Toutefois, sans une aide accrue et soutenue de la communauté internationale, notre pays ne pourra pas atteindre les objectifs qu'il s'est assignés. C'est pourquoi, du haut de cette tribune, je lance cette année encore un appel pressant à toutes les bonnes volontés pour manifester à notre égard, et ce, conformément aux résolutions pertinentes de notre organisation, leur solidarité agissante en nous apportant leur précieux concours.

M. Rafé (Comores)

Pour terminer mon propos, je voudrais une fois de plus réaffirmer l'engagement inébranlable du Gouvernement et du peuple comoriens au système des Nations Unies et aux idéaux de paix et de justice qu'il incarne.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Observateur de l'Organisation de libération de la Palestine a demandé à être autorisé à répondre à la déclaration faite par l'un des orateurs au débat général. J'ai l'intention de lui donner la parole sur la base de la résolution 3237 (XXIX) du 22 novembre 1974 compte tenu de la décision présidentielle de la trente et unième session et des précédents consacrés dans des circonstances similaires au cours de sessions ultérieures de l'Assemblée générale.

Je lui rappelle que sa déclaration doit être limitée à 10 minutes.

Je donne la parole à l'Observateur de l'Organisation de libération de la Palestine.

M. TERZI (Organisation de libération de la Palestine) (interprétation de l'anglais) : Lorsqu'une vision est obscurcie par l'arrogance et par la myopie, il semble que cette vision devienne obsessionnelle au point que le visionnaire s'éloigne de la réalité et persiste dans son arrogance et dans sa brutalité.

Alors que M. Peres pontifiait cet après-midi à propos de la paix, son ami et collègue du cabinet israélien et du parti, M. Rabin disait d'après le New York Times d'aujourd'hui, se référant aux héros de l'intifada : "Ils devront apprendre que plus de violence ne peut leur apporter que plus de souffrance". M. Rabin parlait de ces héros qui résistent à l'occupation étrangère en jetant des pierres.

Depuis le mois de décembre dernier, plus de 350 Palestiniens ont été tués par l'armée israélienne et par les colons israéliens illégaux. Des dizaines de milliers ont été détenus et les camps de concentration ont été agrandis pour détenir encore plus de Palestiniens. Mais la détermination résolue de nos frères palestiniens dans le territoire palestinien occupé à Jérusalem, à Hébron, à Naplouse, à Bethléem et à Gaza, a prouvé sans l'ombre d'un doute qu'ils refusent, s'opposent et résistent à cette occupation prolongée par tous les moyens possibles.

M. Rabin ajoute que "les bastonnades, l'utilisation des gaz, les expulsions, les brutalités sous toutes leurs formes ont cessé d'être efficaces et c'est pourquoi on utilise aujourd'hui des balles en plastique, pour meurtrir ou blesser les jeteurs de pierre".

M. Terzi (OLP)

Ce qui est important pour M. Rabin, c'est de faire comprendre que les troupes d'occupation peuvent mieux accomplir leur mission dans le territoire palestinien occupé. On se demande si les soldats d'Israël ont atteint un tel point de démoralisation qu'ils ont besoin de cet encouragement.

Dans sa déclaration, M. Peres a dit que pour promouvoir la paix et la stabilité, toutes les parties intéressées devraient accepter un moratoire sur les menaces et les actes de violence. Nous sommes tout à fait d'accord, mais nous nous posons la question de savoir si la fin de l'occupation militaire, la fin de la répression, la fin des violations des normes et des obligations en vertu du droit international et des conventions pertinentes, est-ce que cela n'est pas le premier pas à effectuer par les Israéliens pour parvenir à cet objectif? Fournant, Israël persiste à commettre des actes de violence et ne se contente pas simplement de menaces. Nous disons donc à Israël, si Israël veut vraiment concrétiser ses bonnes intentions de réaliser la paix, Israël doit renoncer à commettre des actes de terrorisme contre notre peuple. Israël, en tant que puissance occupante, doit aller vers le retrait du territoire palestinien, doit aller vers la fin de l'occupation. La sécurité d'Israël ne dépend pas de la distance de ses frontières. M. Peres reconnaît lui-même que "les missiles balistiques ne connaissent pas de frontière" et par conséquent, la sécurité des frontières dépend essentiellement de leurs relations avec leur peuple et de leurs relations avec leurs voisins. Israël sait que la principale partie au conflit, la victime, l'ennemi si vous voulez, est le peuple palestinien et non pas simplement les voisins. Israël doit donc se rendre compte que la paix ne pourra être obtenue que par le biais d'une nouvelle relation avec le peuple palestinien. Nous l'avons dit très clairement, nous sommes partisans de la paix. Ainsi que le Président Arafat l'a déclaré à Strasbourg, nous sommes partisans de la paix pour notre peuple et également partisans de la paix, même pour les enfants de nos ennemis.

Les Nations Unies ont offert une enceinte et les mécanismes appropriés. Les Nations Unies ont été créées précisément pour l'objectif qu'est l'instauration de la paix et pour ramener les différentes parties autour de la table des négociations. Aussi, nous, à l'Organisation de libération de la Palestine, authentiques représentants du peuple palestinien, ceux qui sont sous occupation israélienne et ceux qui sont dans la diaspora, nous tendons encore une fois notre main, et ce n'est pas M. Peres qui décide qui est notre représentant authentique.

M. Terzi (OLP)

C'est le peuple palestinien qui le fait lui-même et il l'a déjà fait, au cours de cette assemblée générale.

Aussi, répondons aux efforts du Secrétaire général des Nations Unies et facilitons la convocation d'une conférence internationale de paix. Nous, pour notre part, sommes tout à fait disposés à participer à cette conférence, mais Israël est-il également disposé à le faire? Il le devrait si la volonté politique de réaliser la paix existe en Israël.

M. Terd (OLP)

Selon nous, les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité ne sont pas les seules bases communément acceptées des négociations de paix. Il faut respecter l'ensemble des principes de la Charte et les autres résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies relatives à cette question ainsi que, naturellement, les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

Notre peuple lutte avec des pierres pour arriver à se libérer de l'occupation étrangère et il lutte pour défendre ses droits, sa dignité et sa sécurité. Israël doit renoncer à la violence et au terrorisme d'Etat contre notre peuple. Les balles de caoutchouc et les gaz toxiques n'arriveront pas à fléchir l'"Intifadah". Israël le sait bien. Notre peuple lui dit: "Partez, nous n'avons pas besoin de VOUS. Votre occupation est un déni de notre dignité et votre présence persistante dans nos foyers un déni de l'exercice de nos droits, internationalement reconnus, à savoir le droit à la vie, le droit à l'autodétermination et le droit de vivre dans la paix et la dignité dans notre propre Etat souverain de Palestine".

La séance est levée à 19 h 50.

